

Accueil

Sommaire
Edito

1
Orléans participe à la
lutte contre le dérègle-
ment climatique

2
Orléans promeut la
nature en ville sous
toutes ses formes

3
La Mairie :
un consommateur de plus
en plus responsable

4
L'épanouissement
de tous

5
Orléans,
territoire solidaire

6
Orléans
prépare l'avenir

2013

Développement
durable à Orléans
Où en est-on ?

Ceci est un PDF interactif :
cliquer sur les onglets pour naviguer dans les chapitres

juillet 2013



Sommaire

1 **Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique** **page 4**

- La première chaufferie biomasse d'Orléans est en service
- Orléans participe à la lutte contre la précarité énergétique
- L'urbanisme, facteur majeur d'économie d'énergie
- Les mobilités douces se développent à Orléans
- La qualité de l'air nécessitait un nouveau plan de protection de l'atmosphère
- La maîtrise de la consommation dans les bâtiments municipaux

2 **Orléans promeut la nature en ville sous toutes ses formes** **page 14**

- Une dynamique nouvelle avec la Trame Verte et Bleue
- Connaître la nature pour mieux la protéger : les inventaires biodiversité
- Gestion et restauration des espaces naturels
- Economies d'eau sur le territoire de la commune d'Orléans
- Qualité de l'eau de Loire
- Sur l'espace public, en 4 ans la Mairie d'Orléans a divisé par 5 son utilisation de matière active phytosanitaire.

3 **La Mairie : un consommateur de plus en plus responsable** **page 21**

- La maîtrise de la consommation de papier
- Un meilleur tri des déchets générés par les activités de la Mairie

4 **L'épanouissement de tous** **page 24**

- La réussite éducative
- Le sport, un relais pour le développement durable
- Favoriser l'accessibilité des bâtiments et de l'espace public
- Intégration des travailleurs handicapés
- La prévention des accidents du travail, premier réflexe de bien-être
- L'égalité femmes-hommes

5 **Orléans, territoire solidaire** **page 30**

- La solidarité entre générations
- Préserver la mixité sociale par le logement
- La solidarité active : l'exemple de l'épicerie sociale
- L'insertion par l'emploi sur le territoire

6 **Orléans prépare l'avenir** **page 34**

- La démocratie de proximité
- L'effet « levier » du partenariat de coopération décentralisée Orléans /Parakou
- Les étudiants et les chercheurs d'Orléans pour le développement durable
- Une situation financière saine, une gestion économe des deniers publics

édito



Serge GROUARD,
Député Maire d'Orléans

En ces temps de crise économique et sociale, remettre les préoccupations environnementales et reléguer le long terme en arrière plan serait une erreur. La sortie de crise passe par une transformation de notre modèle de développement. Il a longtemps reposé sur une énergie pas chère, un travail abondant et un endettement public croissant. L'on en voit aujourd'hui les limites en particulier dans le domaine de l'environnement.

Cette 3^e édition du rapport « Développement durable à Orléans, où en est-on ? » en est l'illustration, avec toujours la même volonté d'apporter des éléments chiffrés et précis, permettant de suivre les progrès et les difficultés rencontrées.

Dans le domaine essentiel de la lutte contre les dérèglements climatiques, notre Plan Climat, adopté à l'unanimité du conseil municipal le 26 octobre 2012, apporte des solutions concrètes : économies d'énergie, tarifs renégociés, choix d'énergies renouvelables et compétitives telles que le bois. Le premier chapitre de ce rapport fait état des avancées opérées en quelques mois, mais c'est un travail de longue haleine qui est engagé.

Le 2^e chapitre du rapport relate l'action de la Mairie pour la protection de la biodiversité animale et végétale - là encore les actions sont nombreuses et concrètes : Charte de l'arbrenville, verdissements systématiques de nos espaces publics ou encore opération « Embellissons nos murs ». Ainsi Orléans prend petit à petit l'aspect d'une ville jardin.

Lorsque nous augmentons notre niveau d'exigence environnementale et sociale, notre développement économique local en profite. Le 3^e chapitre du rapport montre que nos marchés publics incluent de plus en plus de clauses et critères environnementaux. Ce dernier exemple justifierait à lui seul le fait que la Mairie d'Orléans fasse partie des rares collectivités en France (elles se comptent sur les doigts d'une main) à avoir obtenu pour la troisième fois, en 2012, les Rubans du Développement durable.

Un développement durable s'enracinera d'autant mieux si le plus grand nombre d'entre nous participe à cette aventure, stimulante et passionnante. Un but nous est assigné, auquel chacun peut, à titre individuel et collectif, apporter sa contribution, même minime. Il y va de notre avenir.



Remise des « Rubans du Développement Durable » au Sénat le 4 décembre 2012

Ce rapport est inspiré de référentiels nationaux et européens. Comme pour les précédents, vous y avez contribué lors d'un forum citoyen de mai dernier, et à travers les retours des lecteurs, qui demandaient notamment plus d'éléments financiers. Grâce à vous, il progresse chaque année. Votre vigilance est le gage de notre crédibilité en ce domaine où il est à la fois difficile et nécessaire d'évoluer sur une multitude de sujets.

Auteurs du rapport :
Délégation Développement Durable
et Evaluation, Amel Adjali et Jonathan Morice, 02 38 79 28 97



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique

1

2006-2020 selon le PCET (Plan Climat Energie Territorial) d'Orléans	Evolution des émissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂)
Transport de voyageurs	-8 000
Transport de marchandises	-5 000
Résidentiel	-23 000
Tertiaire	-25 000
Energies (réseaux de chaleur)	-90 000
Total	-151 000
En % sur le territoire	-20%

Source : futur d'acteur 4- énergie demain

Recours à la biomasse :

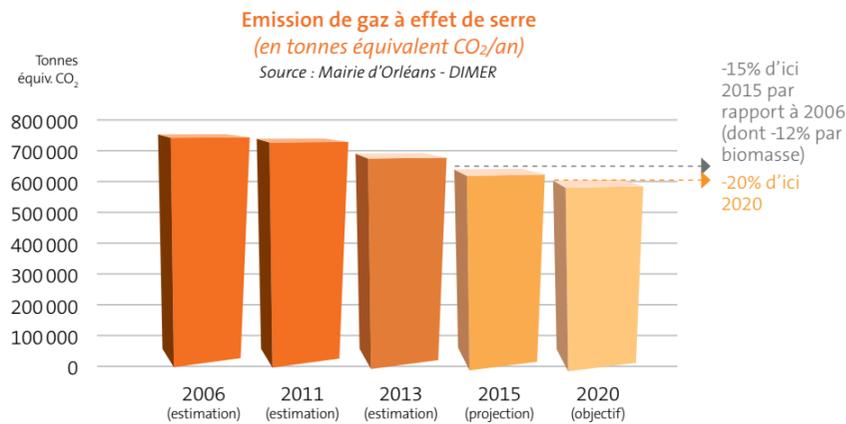
6%

en moins d'émissions de gaz à effet de serre par an sur le territoire d'Orléans grâce à la première chaufferie biomasse = l'équivalent de 19 000 voitures

[Retrouvez le plan climat de la Ville d'Orléans ici](#)

Le Plan Climat adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal du 26 octobre 2012 prévoit les actions qui permettront d'aboutir à une diminution des émissions annuelles de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

Au moment du diagnostic initial de son Plan Climat, le territoire d'Orléans émettait chaque année des gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique, à hauteur de 758 000 tonnes équivalent CO₂. L'évaluation des impacts des actions mises en œuvre sur le territoire d'Orléans, montre qu'une **réduction de 6 % par an est déjà acquise depuis fin 2012** sur le volet énergétique en particulier grâce au passage à la biomasse (à 75%) de la Chaufferie de la Source. La mise en service, pour mi-2014, d'une deuxième chaufferie au Nord d'Orléans (site des Groues) permettra d'atteindre -12%/an.



La première chaufferie biomasse d'Orléans est en service

Au cours de l'année 2012, la construction de la chaufferie biomasse à la Source a été achevée, et sa mise en service a été effectuée fin 2012. La chaufferie sourcienne est dite de cogénération car elle a une double vocation : elle produit simultanément de la chaleur pour le réseau de chauffage urbain du quartier, et de l'électricité, injectée sur le réseau public et revendue à EDF. Cette chaufferie se substitue partiellement, à hauteur de 75%, à la chaufferie historique, fonctionnant au gaz et au fioul.

Les 90 000 tonnes de bois consommées annuellement ne font en aucun cas disparaître les forêts. C'est au contraire une contribution à leur entretien et à leur extension. En effet, environ 80% de la ressource biomasse utilisée provient de plaquettes forestières (rémanents issus des exploitations, bois d'élitage, bois impropres pour l'industrie...), 7% des plaquettes de scierie, 6% de broyats issus de centres de tri, 5% d'écorces et 2% de l'entretien des espaces verts. Aucun arbre n'est donc abattu à cet effet. De plus, l'approvisionnement se limite à un secteur géographique d'un rayon de 100 km au maximum, offrant le double avantage de faire fonctionner les entreprises locales et de limiter les distances parcourues.

Avec cette première chaufferie biomasse, Orléans réduit de près de 43 000 tonnes les émissions de CO₂ sur son territoire, soit l'équivalent des émissions de 19 000 voitures.

C'est aussi un outil de **lutte contre la précarité énergétique** : en effet, la biomasse

offre un taux de TVA réduit à 5,5% au lieu de 19,6%. Cette baisse a été anticipée et répercutée sur la facture de l'abonné dès janvier 2010, laquelle a au final chuté de 18,2%.

A titre d'exemple : le montant estimé de la réduction d'une facture annuelle de chauffage pour un logement moyen de 70 m² est de 160 €, soit 18% d'une facture moyenne.

Autre avantage, les prix étant indexés sur la filière bois, moins sujette à l'inflation galopante que l'énergie fossile, l'initiative permet de réaliser des économies considérables, qu'il s'agisse de logements ou de bâtiments tels le futur nouvel hôpital d'Orléans, le campus universitaire ou les établissements scolaires. 4500 logements sociaux, 1500 logements privés et 1500 logements étudiants sont ainsi concernés.

Enfin, en termes d'emploi, **la filière bois emploie 60 personnes**, auxquelles il faut ajouter les ouvriers présents sur le chantier (jusqu'à 120) durant la construction de la chaudière ainsi que les employés (entre 12 et 20) présents pour faire fonctionner le site.

En matière de **qualité de l'air**, les installations sont équipées des meilleures techniques disponibles pour limiter la pollution atmosphérique, avec notamment un dépoussiérage des émissions par filtres à manches. Les concentrations de polluants au point le plus exposé du site sont inférieures aux valeurs de référence (source : avis de l'Autorité environnementale). Par exemple les poussières sont comprises entre 15 et 20 mg/Nm³ pour une valeur de référence de 30 mg/Nm³, et le soufre (SO₂) est inférieur à 200 mg/Nm³.

Une autre chaufferie du même type est actuellement en construction au nord de la ville, sur le site du futur éco quartier. Suite à l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Elle verra le jour mi-2014. Au total, ces 2 projets permettront à la ville **de diminuer de 12% ses émissions de Gaz à Effet de Serre** (objectif global = -20% en 2020) et d'engager la transition énergétique. Dès 2014, ce seront donc **25 000 équivalents logements** (écoles, commerces, hôpital sont aussi concernés), qui seront chauffés, via ces deux réseaux de chaleur, à la biomasse.



Visite de la nouvelle chaufferie biomasse de la Source par les agents de la Mairie (janvier 2013) © C.Gendron

Un des enjeux pour aller plus loin sur les économies d'énergie est d'installer **des compteurs, non seulement individuels, mais aussi intelligents.**

C'est pourquoi la nouvelle Concession du réseau de la Ville conclue avec ERDF permettra de déployer en 2 ans, dès validation du principe au niveau national, des systèmes de type « Linky » pour une meilleure gestion, en temps réel et éventuellement à distance, des consommations d'électricité.

Ainsi les ménages et les gestionnaires d'énergie pourraient mieux répartir les consommations sur une journée, pour moins faire appel aux moyens polluants.



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique

1

[Retrouvez l'espace info énergie du Loiret ici](#)

[Retrouvez le projet de plan local d'urbanisme ici](#)

Orléans participe à la lutte contre la précarité énergétique...

...En remédiant aux situations d'urgence sociale :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dispense, ceci dans le cadre des aides facultatives, des **aides au paiement des factures d'énergie et d'eau** pour les ménages les plus précaires avec un **maximum de 200 €** par an et par foyer, en complément des autres aides existantes que la Mairie contribue également à financer, notamment celles du dispositif « Fonds Unifié Logement ».

Le **CCAS accompagne également les familles en difficulté afin qu'elles** maîtrisent les gestes permettant d'effectuer des économies d'énergie. Les personnes peuvent notamment visiter un appartement pédagogique avec l'AIDAPHI (association intervenant dans le secteur social), et participent alors à des ateliers sur les économies d'énergie. Des « packs » permettant d'économiser le gaz et l'eau sont également distribués dans les foyers logement où résident des personnes âgées.

...En agissant sur les déperditions d'énergie dans le bâti :

Les services de la Mairie et l'Espace Info Energie (EIE) diffusent les résultats de la **thermographie aérienne** mettant en évidence les déperditions énergétiques des toitures.

Suite à cette sensibilisation du grand public, la Mairie et l'EIE ont monté une opération spécifique à destination **des syndicats de copropriétés et des bailleurs sociaux** pour identifier les bâtiments les plus énergivores. L'objectif est de choisir un logement social témoin par quartier. Des balades avec réalisation de **thermographies de façade** sont également organisées pour aider les copropriétés à prendre des décisions d'investissement.

Les **8 bailleurs sociaux** présents sur le territoire de d'Orléans ont tous répondu à cet appel. 4 d'entre eux ont particulièrement avancé avec la mise en place de 10 « **appartements témoins** » dans lesquels sont installés des appareils de mesure (wattmètres, enregistreurs de températures) et les consommations énergétiques des logements sont analysées chez les habitants volontaires. Le but est de montrer l'exemple au sein de l'immeuble, d'être des ambassadeurs des économies d'énergie en diffusant les bonnes pratiques. En 2012 sur l'agglomération, 311 nouveaux logements sociaux ont obtenu un label énergétique (305 en 2011).

7 syndicats de copropriété participent également à cette démarche parmi lesquels 4 ont lancé des opérations. 28 bâtiments ont ainsi été analysés et 5 actions « thermo-copro » ont été initiées. Il s'agit de balades nocturnes pour réaliser des **thermographies de façade** avant d'en présenter les résultats en Assemblée Générale. Cette démarche favorise la prise de décision collective.

Pour l'amélioration de l'habitat individuel, l'OPAH « **Habitat durable** » mise en place par l'AggLO en 2011 propose un dispositif d'animation et d'assistance très soutenu et des aides aux travaux renforcées : on compte 76 logements réhabilités en 2012. L'obtention de résultats plus massifs reposera notamment sur un élargissement du public des propriétaires éligibles, qui est prévu en 2013 dans le cadre du programme « Habiter Mieux », avec une augmentation des aides par ménage.



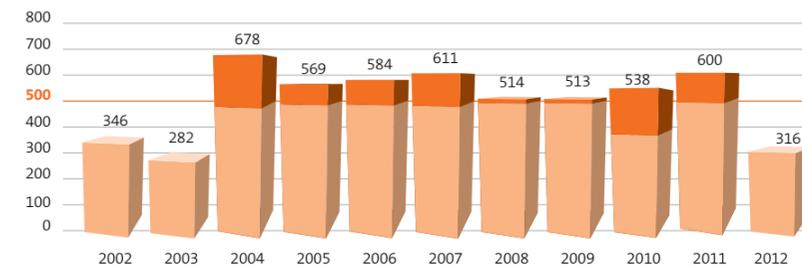
Exposition «ASELQO/EDF/ADEME» sur les économies d'énergie : présente dans tous les quartiers, cette association assure la sensibilisation au plus près des habitants.

L'urbanisme, facteur majeur d'économie d'énergie

Orléans est citée dans la revue « Géologues » de mars 2013 pour avoir intégré la problématique énergétique dans son Plan Local d'Urbanisme. Cela passe par une conciliation entre densité et biodiversité, mais aussi par l'intégration des nouvelles normes énergétiques dans les constructions neuves. En effet, la ville permet les travaux d'isolation thermique extérieure. Pour les bâtiments neufs, des adaptations d'orientation en matière d'ensoleillement et des dépassements du Coefficient d'Occupation des Sols sont possibles dans certaines limites. Les bâtiments les plus performants énergétiquement bénéficient d'un « bonus » de constructibilité. Le PLU favorise également la protection et le développement d'espaces végétalisés, considérés comme des « îlots de fraîcheur » face au dérèglement climatique.

Evolution de la construction de logements : effet crise en 2012

Afin d'assurer le renouvellement de la population d'Orléans et accompagner la di-



Intention d'aménagement © Mairie d'Orléans MG design

Nombre total de logements construits avec permis Ville d'Orléans

Source : Mairie d'Orléans Direction de l'Urbanisme

minution continue du nombre de personnes par ménage, la Mairie d'Orléans doit construire en moyenne 400 logements par an. Elle s'est fixé un objectif de 500 logements par an, afin de contribuer à la croissance de l'agglomération et de lutter contre la péri-urbanisation qui éloigne les familles de leur lieu de travail, Orléans étant un pôle majeur d'emplois.

En 2012, les effets de la crise économique et de l'instabilité réglementaire et fiscale dans le domaine du BTP se sont fait ressentir à Orléans au même rythme qu'au niveau national, mais le futur PLU mis à l'enquête publique en 2013 prévoit les mesures pour atteindre et dépasser l'objectif de construction annoncé notamment en ouvrant 20 hectares à l'urbanisation avec une densité moyenne prévue d'un logement pour 169 m².

L'Ecoquartier des Groues franchit des étapes décisives en 2012, tant sur la concertation que sur le projet :

Sur la concertation, un marché a été attribué à la société Aire Publique en vue de l'élaboration de la stratégie de concertation participative sur le projet allant jusqu'aux phases opérationnelles, l'élaboration de la composition du Comité d'Acteurs et la rédaction de son règlement intérieur, l'animation de la concertation et la coproduction des outils et supports de communication. Un travail est actuellement en cours pour la mise en place du Comité d'Acteurs avec une composition et un projet de règlement intérieur adoptés en mars 2013. Le Comité d'Acteurs doit se réunir prochainement.

En matière de stratégie urbaine et environnementale, une étape importante a été franchie avec l'attribution d'un marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage au groupement H4/Atelier d'Ecologie Urbaine/CO-BE Architecture et Paysage pour accompagner et conseiller le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Groues dans la conduite des études urbaines et environnementales préalables à l'urbanisation du site des Groues.

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique

1

[Plus d'information sur les déplacements à Orléans ici](#)



Avant Après

Vers des rénovations lourdes, des réseaux intelligents, des consommateurs informés

Aujourd'hui, les rénovations thermiques se poursuivent dans les logements sociaux à l'Argonne et dans le quartier de la gare, notamment. Les logements sociaux, dont 9 600 (environ 56%) sont gérés par l'OPH d'Orléans, représentent aujourd'hui 28% des logements existant sur Orléans. La réhabilitation de 100 logements sociaux par an d'ici 2020 (900 au total) permettrait de diminuer les émissions de GES de 1 800 teq CO₂/an. C'est pourquoi la Convention d'Utilité Sociale signée par les Résidences de l'Orléanais (OPH) prévoit notamment la rénovation énergétique d'environ 120 logements sociaux par an.

Sur le quartier de l'Argonne, la réhabilitation thermique « BBC », de la Tour Marie Stuart s'est engagée en mars 2013. Elle représente un coût de 3 194 523 € TTC.

Une réhabilitation énergétique lourde permet d'économiser en moyenne 2 tonnes de CO₂ par logement. Le coût pour le territoire orléanais d'une rénovation de 1 000 logements privés par an d'ici 2020 a été évalué dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial à plus de 130 millions d'euros. Si tout le parc immobilier ancien en France doit être rénové d'ici 2050 il est vital d'examiner les pistes d'optimisation énergétique à moindre coût. Aussi, la Mairie d'Orléans a répondu, avec les Villes de Sabadell en Espagne et Corby en Angleterre, à un projet de recherche européen intitulé « Quartier du Futur ».

Ce projet requiert une grande technicité. C'est pourquoi le consortium est coordonné par Téléfonica, en lien avec les cabinets Edenway et Everis, International Communication Union et VTT (centre de recherche mondial basé en Finlande) ainsi que l'énergéticien Dalkia. La Ville d'Orléans associe également la Ville d'Olivet, ERDF, GRDF et les résidences de l'Orléanais pour mener à bien ce projet.

De façon très concrète, l'analyse de l'évolution de la productivité des pompes à chaleur (chaud et froid) de la Médiathèque, ainsi que des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Pauline Kergomard, permettrait de regarder à quelles conditions ces équipements pourraient se multiplier, à quel moment ils produisent le plus, etc. afin d'aller vers une meilleure régulation des « réseaux intelligents d'énergie ». L'OPHLM irait plus loin sur le quartier de la Source en sélectionnant des logements rénovés récemment et raccordés au chauffage urbain, ainsi que l'un des cinq logements neufs dits « passifs », pour mesurer leurs consommations individuelles en temps réel.

Du côté des bâtiments publics, ce projet se matérialisera également par un affichage des données les plus pertinentes, en fonction des publics, des consommations d'énergie, en particulier sur la crèche Bolière nouvellement



Logements sociaux passifs

Les mobilités douces se développent à Orléans

Les déplacements de voyageurs sont la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire - après le résidentiel tertiaire - et le premier responsable de rejets de polluants. C'est pourquoi à Orléans, la Mairie et l'agglomération cherchent à développer les transports en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules plus propres, la pratique du vélo et la marche à pied. Le développement de l'usage du vélo est une priorité dans le Plan de Déplacement, et une compétence partagée entre la Ville et l'agglomération.

Sur les 4 points de comptage de la ville, on note une augmentation de la circulation de 6,7% en trois ans (entre 2010, première année de comptage complet, et 2012) avec une légère baisse entre 2011 et 2012.

Le système de vélo en libre service Vélo+ se développe encore plus vite : + 20% entre 2011 et 2012, en nombre de kilomètres parcourus, soit une croissance aussi forte qu'entre 2010 et 2011. Les usagers de Vélo+ ont accompli l'équivalent de 8 tours de la terre en 2012, contre 7 en 2011. La croissance est encore plus importante en nombre d'utilisateurs : +30% en un an. Pour accompagner ce développement, de nouvelles stations Vélo+ seront implantées en 2013.

Ces résultats s'expliquent en partie par les aménagements effectués : en 2012, 400 kilomètres d'itinéraires cyclables sont praticables et couvrent les 22 communes de l'Agglo. On dénombre 4600 places de stationnement dédiées au vélo dont 1800 arceaux pour stationner à proximité des équipements publics et des commerces, 161 places abritées à proximité immédiate des arrêts de bus très fréquentés et 250 places dans des abris situés à proximité des arrêts de tramway. De nouveaux abris sécurisés avec badge seront installés à l'été 2013.



Vélo + © A. Adjali



Année	Aménagements cyclables	Zones 30 et zones de rencontre	Total
2006	38,6 km	15,5 km	54 km
2007	42,1 km	17,6 km	59,7 km
2008	45,8 km	21,7 km	67,5 km
2009	48,6 km	24,2 km	72,8 km
2010	49,8 km	24,9 km	74,7 km
2011	54 km	26,8 km	80,6 km
2012	55,3 km	27,9 km	83 km

Source : Ville et Agglo

La mise en service de la deuxième ligne de tramway a accentué ce processus avec notamment les premières zones de rencontre, par exemple rue des Grands Champs ou rue de Bourgogne. Enfin, les premiers « tourne à droite » aux feux sont mis en place en 2013, après une étude de danger déjà effectuée, carrefour par carrefour.

Sur la seule commune d'Orléans, le nombre de places de stationnement vélo est passé de 2012 de l'année dernière à 2405 en janvier 2013 soit 393 places supplémentaires en un an. En 2000, pour mémoire, le nombre de places de stationnement vélo sécurisées était de 200, soit une multiplication par 10 en 12 ans. De même les aménagements cyclables au sens large - pistes, bandes, zones 30 et zones de rencontre - ont connu une augmentation de 50% depuis 2006. Un peu plus de 80 axes ont été réglementés depuis 2006 par la création d'une zone 30.

+ 20 %

Vélo+ progresse au rythme de 20% d'utilisation en plus par an des km parcourus

Multiplication par 10

en 12 ans du nombre de stationnements vélos. Dans le même temps (2001 à 2012), la fréquentation des transports en commun est passée de 18,6 à 26,1 millions de voyageurs



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?



Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique

1

[Retrouvez le site internet de mesure de la qualité de l'air ici](#)

Cette nouvelle ligne de tramway inaugurée en juin 2012 s'est accompagnée de mesures sur l'ensemble du réseau des Transports de l'Agglomération Orléanaise (TAO) afin d'offrir un service performant aux habitants. Pour s'adapter aux évolutions sociétales, le réseau propose dorénavant plus de fréquence en journée, plus de dessertes en soirée et le week-end et pendant les petites vacances scolaires. Il répond ainsi aux nouveaux besoins de déplacements.

L'offre de transport est augmentée de 7% en termes de kilomètres parcourus. Ainsi Orléans se maintient en tête des agglomérations françaises de plus de 250 000 habitants, après Rennes, avec un équivalent de 43 km/habitants. La fréquentation est passée de 18,6 millions de voyages en 2001 à 26,1 millions en 2012. Cela représente 74 000 voyages quotidiens réalisés sur les deux lignes de tramway auxquels s'ajoutent 43 500 voyages/jour sur le réseau de lignes de bus. La fréquentation des parkings relais est également en forte augmentation.

De son côté, la Mairie accompagne ces évolutions par un élargissement de la zone de stationnement payant ce qui peut inciter des automobilistes à privilégier les transports en commun. Sont concernés les parkings Boulevard Alexandre Martin et Place Halmagrand. Une hausse des tarifs a également été décidée.

La création d'un centre de gestion des déplacements pour fin 2013, la rénovation du local du Poste Central de Régulation Trafic (PCRT), la mise à niveau des contrôleurs de carrefours à feux afin de permettre une communication en temps réel avec le PCRT pour actionner des plans de feux aux heures de pointe ou lors d'événements favorise la fluidification et la régulation du trafic. Chaque nouvel aménagement est également l'occasion de renforcer la lutte contre le stationnement illégal.

On note aussi une extension des zones piétonnes dans le centre ancien, le quartier Carmes et la Place du Martroi, avec la pose de nouvelles bornes d'accès et la mise à niveau du système central de gestion des bornes à distance. A moyen terme, la création d'un code de la rue pour un meilleur partage de l'espace public, la mise en zone 30 de l'intra-mail et la requalification des mails permettront un apaisement plus grand encore de la circulation, déjà stabilisée depuis près d'une dizaine d'années.

L'intermodalité est favorisée avec la finalisation du « centre bus » pour décembre 2013 ainsi que des plateformes virtuelles telles que www.jv-malin.fr qui permettent de calculer en temps réel l'itinéraire et le mode de déplacement le plus adéquat ou www.covoiturage-loiret.com qui est venu prendre le relais d'un site de covoiturage initié par la Mairie d'Orléans et ses partenaires. Deux nouveautés sont venues renforcer l'intermodalité en 2012 :

Un service de location de vélo longue durée, Vélo'tao, est proposé aux habitants. 1000 vélos, dont 400 électriques, sont à louer auprès des agences Tao pour 3 mois, 5 mois ou un an (sous forme d'abonnement). Ils répondent à un usage quotidien sur des distances relativement courtes.

Depuis septembre 2012, un service d'autopartage, Auto'tao, a été mis en service sur l'agglomération. Des voitures en libre-service peuvent ainsi être louées pour une courte durée (1 heure ou plus) depuis 4 stations sur le centre ville et Saint Marceau.

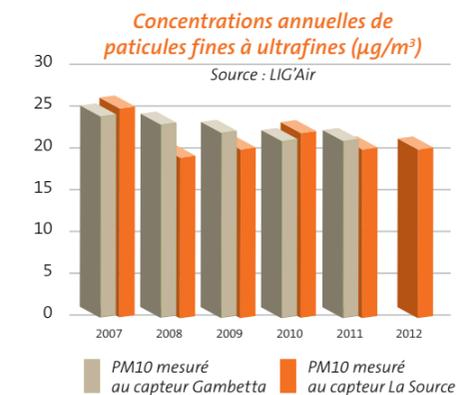
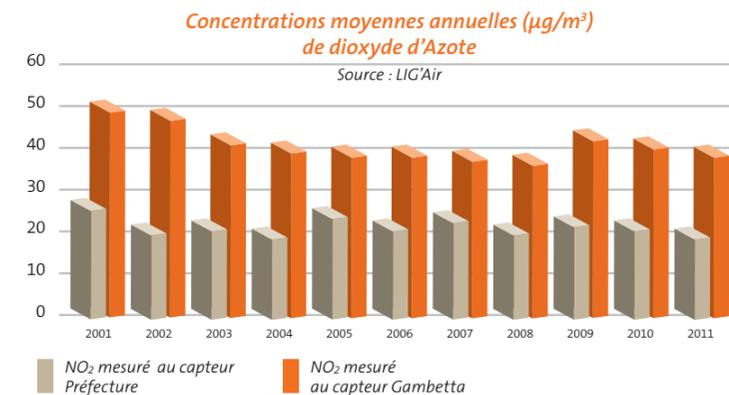


Les dessous du Tram © J.Morice



Agence de location TAO © A.Adjali

Un nouveau plan de protection de l'atmosphère pour améliorer encore la qualité de l'air



Depuis quelques années, la qualité de l'air est stable à Orléans sur les principaux axes de circulation urbains que constituent les mails, après une période d'amélioration liée à la première ligne de tramway et aux évolutions technologiques de l'automobile. Une étude de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a permis d'estimer que les particules (PM10) avaient un impact sur la santé au sein de plusieurs grandes agglomérations françaises, dont Orléans.

Définition : les (PM10) sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, (PM10) en abrégé. Ces (PM10) sont moins dangereuses pour la santé que les petites particules en suspension (PM2,5).

Dans l'agglomération d'Orléans, le respect de la valeur guide préconisée par l'OMS, pour les petites particules en suspension (PM2,5), permettrait de gagner en moyenne 8 mois d'espérance de vie pour les personnes de plus de 30 ans.

C'est pourquoi il était nécessaire d'engager, avec l'ensemble des partenaires (Etat, Agglomération, ARS, Ademe...) un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère, qui sera finalisé au cours de l'année 2013.

Les ECOLES D'ORLEANS favorisent la marche à pied... et les circuits courts

Depuis septembre 2012, 5 classes des écoles Madeleine, Gutenberg, Pensée, Cormier et Péguy, utilisent la deuxième ligne de TRAM pour se rendre à leur activités sportives. Cela représente 130 rotations, pour un équivalent de 306 km.

Les élèves se rendent également à pied lorsque l'équipement est situé à moins de 1 km de leur école. 42 écoles maternelles et élémentaires sont concernées. Sur l'année scolaire 2012-2013, 10 134 km seront effectués à pied. Cet effort correspond à une réduction de 10 tonnes équivalent CO₂ par an.

Les circuits courts sont également favorisés dans l'alimentation des enfants : selon le rapport d'activité SOGERES, les circuits courts et les produits locaux sont utilisés (produit dans un rayon de 200 km), soit 27% pour les fruits (9 producteurs), et 45% pour les légumes (17 producteurs). Au travers de sa politique tarifaire, la ville fait un effort important pour permettre à tous les enfants de bénéficier du service de restauration scolaire. Cela représente un budget de 3,85M € pour 852 320 repas et goûters servis.



© J.Puyo



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans participe à la lutte contre le dérèglement climatique

1

La maîtrise de la consommation dans les bâtiments municipaux

Le nouveau contrat de Performance Energétique pour les installations de chauffage, passé en 2012 avec Dalkia (1,87 M €), prévoit une diminution de 9% des consommations à partir de la saison de chauffe 2012/2013.

Baisse de 3,7% des consommations d'énergie (chauffage et électricité) dans les bâtiments audités par la Ville entre la saison de chauffe 2009/2010 et la saison 2011/2012, variations climatiques corrigées. Ces économies correspondent à une baisse de 820 MWh de consommation moyenne de chauffage et de 577 MWh de consommation moyenne d'électricité, soit une économie monétaire de 134 920 €. Ces efforts sont à noter, sachant que, du fait de la hausse des prix de l'énergie, la facture globale a augmenté de 19% en 2 ans pour la Mairie d'Orléans, sur l'ensemble des bâtiments, pour une consommation en légère baisse. L'augmentation aurait été plus forte sans les efforts entrepris.

En 2012, la Mairie d'Orléans a mis en œuvre 1,7M € de travaux à vocation énergétique dans les bâtiments communaux, sur un budget global de travaux sur le patrimoine municipal de 4,7M €. Ce chiffre de 1,7M € comprend le remplacement des menuiseries extérieures de la crèche Bolière et de plusieurs sites (Mairie de proximité de la Madeleine, école Marie Stuart, école des Aydes, école Claude Lerude, école Roger Toulouse, stades des Montées), le remplacement de la toiture ainsi que la réhabilitation énergétique de la salle omnisports du Palais des sports.

Le montant des travaux réalisés par la Ville sur le patrimoine municipal (490 000 m²) entre 2001 à 2012 s'élève à 87M € (y compris les constructions neuves). Une centaine de millions d'euros de travaux sont à programmer dans les 10 années à venir, avec une réflexion approfondie à mener sur les équipements sportifs (Palais des sports, piscines...)

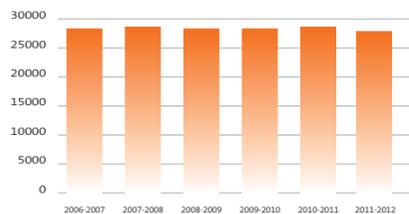
En 2013, sont lancés les travaux de réfection du Centre de Conférences, le remplacement des menuiseries extérieures sur les groupes scolaires Diderot, Ségelle et Lavoisier, sur l'école Marie Stuart, et le gymnase de la gare, des travaux d'étanchéité et d'isolation de la façade du Palais des Sports, la réfection de la couverture et l'isolation de la salle de gymnastique des Murlins et du gymnase Gaston Couté.

Un chargé de mission a été recruté en avril 2013 pour mener à bien une actualisation du diagnostic énergétique sur l'ensemble du patrimoine bâti, puis une étude plus détaillée en lien avec les problématiques d'accessibilité et de vétusté des bâtiments. Un schéma de rénovation du patrimoine, conforme aux exigences de l'Ademe, sera ainsi mis en œuvre pour améliorer le bilan carbone « patrimoine et services » de la Mairie.

La sensibilisation des utilisateurs des bâtiments n'est pas laissée de côté. Dans le cadre d'une convention avec l'association Loiret Nature Environnement, l'opération **Pull Over+** destinée à la réalisation d'un bilan carbone et à un programme d'actions pour limiter le gaspillage d'énergie a été initiée à la rentrée scolaire auprès de l'établissement Charles Péguy (le montant de la Convention est de 38 000 €). Des opérations simples sont proposées, telles que des jeux pédagogiques sur le climat, l'installation de réflecteurs derrière les radiateurs, la fermeture des persiennes la nuit, la réparation de portes et fenêtres...

[Plus d'informations sur l'opération Pull Over Plus ici](#)

Variation des consommations
de chauffage et d'électricité dans
les 84 bâtiments audités
(MWh corrigés DJU)



-3,7%

de consommation
d'énergie dans les
bâtiments municipaux
audités en 2 ans,
soit 135 000 €
d'économie

Visite des services techniques à
l'école Charles Péguy © J.Morice



Les écoles de la Ville ont déjà testé le « Green IT », l'informatique verte

Depuis 2009, la Ville a déployé 60 postes informatiques légers dont 45 dans les écoles, d'autres dans le cadre de l'accès des agents sur les sites distants. Ils donnent entièrement satisfaction aux utilisateurs. Ces derniers naviguent dans une session sur un serveur, seule l'image-écran et les frappes clavier/souris transitent sur le réseau, le client léger est en fait un terminal sans puissance embarquée ni disque dur, ce qui peut permettre une division par 10, localement, de la consommation d'énergie (5 € de dépense d'électricité par poste léger et par an contre 50 €/an par PC).

L'éclairage public fait des économies d'énergie

En octobre 2012, la Mairie d'Orléans a participé à l'opération « Le Jour de la Nuit » avec Loiret Nature Environnement, en coupant l'éclairage sur certaines rues pour permettre aux participants d'apprécier la biodiversité urbaine nocturne.

La Ville d'Orléans présente **14 022 points** lumineux pour une puissance installée de près de 2,21 MW et une consommation moyenne annuelle de près de 17,7 MWh. Pour atteindre l'objectif de diviser par 4 les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'installer des systèmes d'éclairage plus économes. Un plan d'investissement sur 2011-2012 a été décidé en 2010. 650 000 kWh ont déjà été économisés en 2011 grâce au remplacement de 2087 ampoules de type « ballon fluo » par des lampes à iodure métallique.



Point lumineux © A.Adjali

L'opération a continué en 2012 avec le remplacement de 850 lampes d'éclairage public et 95 luminaires complets, ce qui génère une économie de 461 000 kWh par an (40 000€) pour un investissement de 114 000 €. L'investissement initial (300 000 € en deux ans) est rapidement rentabilisé grâce à une **diminution globale de l'ordre de 10% des consommations d'énergie de l'éclairage public** sur deux ans par rapport aux consommations de 2010.

La sensibilisation des agents de la mairie au développement durable

2012 : **582 départs en formation développement durable** (430 environnemental, 152 social, handicap, exclusions) soit 11,4% du total, 13% du budget (59 354 €) et 10,2% des heures effectuées.

498 agents habitent en zone inondable. Ils ont fait l'objet d'une formation renforcée sur cette problématique, pour laquelle la Mairie d'Orléans a obtenu le prix « Territoria ». 2012 étant une année particulièrement riche en nouveaux services liés à la mobilité sur Orléans, l'accent a été mis, pour la sensibilisation en interne, sur la possibilité d'utiliser les transports en commun et le vélo pour les déplacements professionnels.



Journées du développement
durable 2013 © Jonathan Morice



Atelier de réparation vélo pendant
la semaine de la mobilité en
septembre 2012, © E.Hiolle

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans promeut la nature en ville sous toutes ses formes

2

[Retrouvez toutes les informations sur la biodiversité à Orléans ici](#)



Vue depuis le toit végétalisé du réservoir d'eau de la Chaudre Tuile, un exemple de zone d'accueil de biodiversité en milieu urbain (ici l'Orchis Bouc) © Michel Chantereau, LNE

Une dynamique nouvelle avec la Trame Verte et Bleue

Le fonctionnement écologique des espaces et des espèces doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire. L'enjeu de maintenir et restaurer un réseau cohérent de continuités écologiques et d'aires protégées repose sur une stratégie nationale, déclinée localement dans les documents d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dicte les règles en matière d'urbanisme et préserve à ce titre des zones naturelles qui demeureront inconstructibles, protège les paysages et les éléments de la nature en ville, des arbres remarquables aux mares urbaines.

Les données issues du Plan biodiversité ont ainsi été intégrées au PLU. Cette trame urbaine comprend notamment des dispositifs nouveaux, avec une volonté de « construire plus et mieux, végétaliser plus » pour concilier biodiversité et densité urbaine.

La protection des cœurs de jardins (210 cœurs d'îlot protégés)

Traditionnellement, les fonds de parcelle sont réservés aux jardins privés. Or, devant la pression foncière, ils sont gagnés par l'urbanisation et leur équilibre est menacé (arbres abattus, problèmes de promiscuité...). La protection ciblée, vise à rendre inconstructible les cœurs d'îlots verts repérés, à l'exception des extensions de bâtiments existants, des cabanes de jardin et des piscines.

L'emprise « jardin »

Impose une surface minimale d'espaces de jardin, une partie de cette surface pouvant être obtenue par une toiture jardin ou des stationnements non imperméabilisés à condition de réaliser une surface plus importante que si elle avait été au sol.

La préservation des arbres isolés

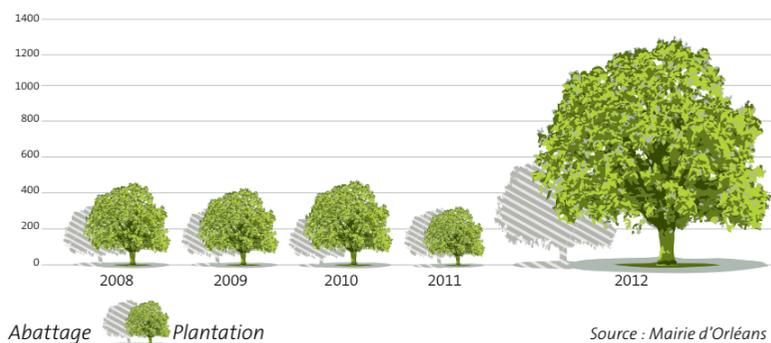
Inventaire participatif des beaux sujets et protection contre tout abattage. En contrepartie, la surface de jardin à réaliser sur la parcelle est réduite proportionnellement (2 fois la taille du houppier). Ces dispositifs innovants viennent s'ajouter à des dispositifs plus classiques, également en progression (ex : +1,7 hectare d'espaces boisés classés dans le nouveau PLU).

En 2012,

1287

nouveaux arbres ont été plantés à Orléans, pour 620 supprimés.

Différence entre le nombre d'arbres plantés et abattus (hors boisements)



40% des Orléanais habitent à moins de 300 m de l'entrée d'un ou plusieurs parcs publics au sens classique. Mais Orléans est riche du fait de la multiplicité de ses micro espaces verts et des jardins privés, mais aussi des plantations d'arbres en milieu urbain. Ainsi, en 2012, **1 287 nouveaux arbres ont été plantés à Orléans, pour 620 abattages.**

On compte aussi 43 végétalisations de mur dans le cadre de l'opération « Embellissons nos Murs » dont 25 en 2012.

Connaître la nature pour mieux la protéger : les inventaires biodiversité

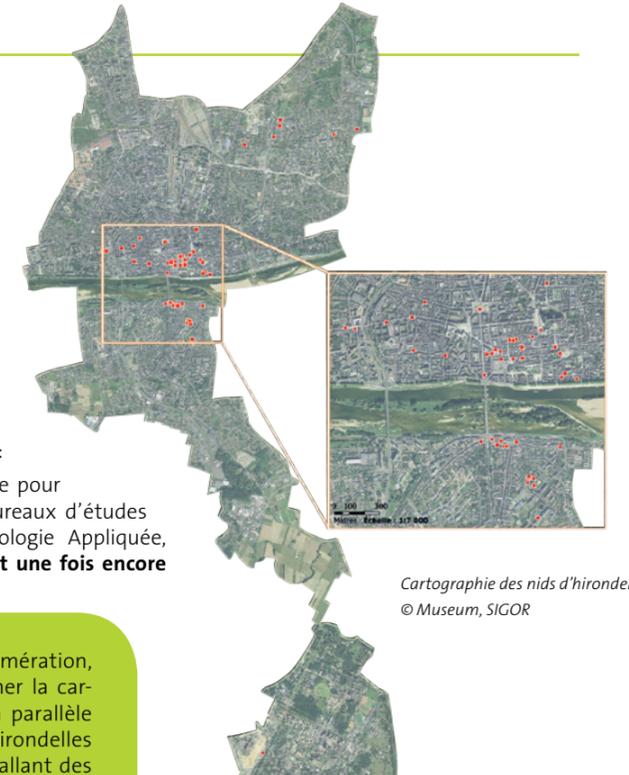
La Mairie d'Orléans, adhérente à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, poursuit son action en faveur de la nature en ville, notamment grâce à son Plan Biodiversité, piloté par le Muséum en lien avec les services de la ville et ses partenaires. En 2012, la connaissance de la biodiversité orléanaise s'est enrichie de nouvelles données, avec le concours de plusieurs collaborateurs :

les associations Loiret Nature Environnement (LNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et SCEVE, ainsi que les bureaux d'études Biotope, le Laboratoire d'Eco-entomologie, l'Institut d'Ecologie Appliquée, et les Pêcheurs de Loire, sans oublier **les Orléanais, qui ont une fois encore contribué au recensement participatif des hirondelles.**

Avec une centaine de réponses venant de toute l'agglomération, l'enquête participative sur les hirondelles a permis d'affiner la cartographie des colonies et de compléter le suivi, mené en parallèle par les ornithologues de LNE et de la LPO. Les effectifs d'hirondelles continuent de régresser. C'est pourquoi il faut agir en installant des nichoirs ou en préservant les nids de ces oiseaux protégés lors de la réfection des bâtiments.

Pour connaître les tendances en matière de population d'oiseaux, il convient de poursuivre le suivi sur le temps long. Les printemps froids de 2012 et 2013 peuvent contribuer à fausser les données. Ainsi, une espèce « contactée » peut ne plus l'être l'année suivante mais être néanmoins présente. On note toutefois la diminution graduelle du nombre d'espèces d'oiseaux sur certains sites à enjeux tels que le parc Pasteur et, dans une plus grande mesure, au parc de l'Étuvée. Cette érosion de la biodiversité est la conséquence de l'urbanisation du secteur.

Tous sites confondus, les inventaires comptabilisent déjà **298 espèces de plantes, 532 espèces d'insectes, 4 espèces de reptiles et 7 espèces de batraciens. Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux** viennent se reproduire à Orléans chaque année. A titre de comparaison, le département du Loiret accueille 150 espèces d'oiseaux nicheurs.

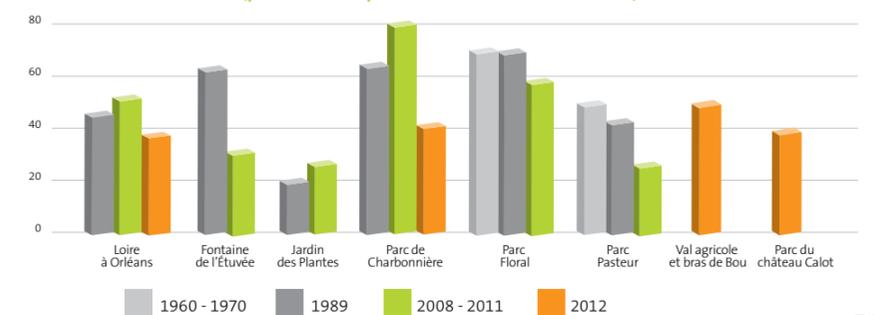


Cartographie des nids d'hirondelle © Museum, SIGOR



Nid d'hirondelle rustiques © P.Garguil

Evolution de la richesse spécifique de l'avifaune sur 8 sites remarquables d'Orléans (période de reproduction, source LNE, 2012)



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans promeut la nature en ville sous toutes ses formes

2



Le pulicaire commune
© R.Rosoux



Saldide venu des montagnes
© P.Ponel

Par ailleurs, les inventaires en cours ont permis de compléter les listes d'espèces de flore et de faune sauvages, et des espèces ont été observées pour la première fois dans la cité johannique. C'est ainsi qu'une quinzième espèce de chauve-souris, la Noctule de Leisler, vient d'être découverte. Un peuplement important de chauves-souris hiberne à Orléans, notamment le Murin à oreilles échancrées. Jusqu'à 260 individus ont été recensés cet hiver dans une cavité privée.

Grâce à la gestion raisonnée de la flore spontanée et l'arrêt de l'utilisation de pesticide sur l'espace public, des plantes patrimoniales colonisent à nouveau les pavés orléanais. Une station d'Ortie brulante a été découverte sur la place du Martroi et le Gaillet des murs, espèce méridionale nouvelle pour la région Centre, a été localisée à Saint Marceau. Côté faune, mention spéciale aux stations de reproduction du Crapaud accoucheur découvertes en ville, à proximité de mares. La présence de ce batracien est en effet très rare en contexte urbain dans le Loiret.

Le corridor écologique de la Loire orléanaise est particulièrement intéressant et étonnant. Au cœur de la ville, il accueille une biodiversité fragile, typique des milieux ligériens, à l'image de la Pulicaire commune, la délicate Euphrase de Jaubert ou ces deux libellules protégées, le Gomphe à pattes jaunes et le Gomphe serpent. 32 couples de Héron cendré ont élu domicile sur le duit d'Orléans et l'habitat du Castor a été préservé lors des travaux de dévégétalisation du duit Saint Charles. En 2012, la colonie de Sternes naines a tenté de s'installer sur les bancs de sable en aval du pont Thinat, mais les crues prolongées ont empêché toute reproduction.

La Loire sert donc de halte pour les migrateurs et permet le déplacement des espèces. Observation singulière, deux insectes de montagne, des Saldides (Macrosaldula scotica et Saldula orthochila), sont arrivés sur Orléans, probablement transportés par le fleuve royal. Ombre au tableau, une dizaine d'espèces invasives sont présentes sur la Loire orléanaise, modifiant durablement le fonctionnement et la structure des écosystèmes qu'elles colonisent.

Une étude éco-toxicologique menée sur des espèces animales bio indicatrices telles que le balbuzard pêcheur, la loutre, ainsi que des poissons et des crustacés, dans tout le bassin de la Loire, a démontré que des pollutions persistantes, parfois sur plus de 30 ans, y affectent tout le réseau alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes. Cette étude, conduite notamment par René Rosoux, directeur scientifique du Muséum d'Orléans, a été largement relayée dans les médias nationaux et constitue un outil précieux pour la protection de la biodiversité. A long terme malgré tout, la tendance est plutôt à la diminution des polluants, et ces derniers ne remettent pas en cause la survie d'espèces telles que la loutre, le balbuzard pêcheur et les chevesnes de Loire.

Paon du jour, Charbonnière
© A.Trouillon

Gestion et restauration des espaces naturels

Le Plan de gestion de la forêt communale de Charbonnière a été renouvelé et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 26 octobre 2012. La nouvelle gestion forestière a pour objectif de préserver la biodiversité et les habitats remarquables, tout en garantissant l'accès et l'accueil d'un public nombreux, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement. Dans cet esprit, une parcelle au cœur des boisements a fait l'objet d'une opération de restauration : les épineux et les ronces ont été coupés pour recréer une lande à bruyères et accueillir la faune spécifique des milieux ouverts. Cela permet de favoriser un cortège floristique caractéristique des landes, devenues rares du massif de la forêt d'Orléans. La gentiane pneumonanthe (photo ci-contre), fragile fleur violette, protégée en région Centre, n'avait plus été retrouvée depuis 1915 sur l'agglomération. Suite à la coupe des arbres, cette plante rare est réapparue sur le site.

Toujours au titre du Plan Biodiversité et de l'Agenda 21, les animations proposées aux écoles depuis 2008 autour de la visite du rucher pédagogique du Jardin des plantes se sont poursuivies en 2012 avec toujours autant de succès (7 classes chaque année).

L'année 2013 est placée sous le signe de la sensibilisation à la biodiversité, avec les Journées du Développement Durable en juin, qui y sont spécialement consacrées, et le Festival de Loire qui mettra en avant tous ces résultats en septembre.

Un projet exemplaire de la municipalité a été retenu lors de l'appel à projets AMBRE, lancé par la Région Centre en 2012. L'opération vise à sensibiliser le grand public à la biodiversité locale lors du Festival de Loire, point d'orgue de l'année 2013, et à préserver les zones humides d'intérêt écologique majeur à l'échelle du territoire orléanais : les mares forestières de Charbonnière et un bras secondaire de la Loire, le Rio de l'île Charlemagne.

Sur le sujet connexe de la qualité de l'eau, l'étude nécessaire à la réalisation du profil des eaux de baignade de l'île Charlemagne a été initiée. Par ailleurs une sonde multi-paramètres, permettant notamment de suivre les évolutions du pH a été acquise et installée sur le plan d'eau.



La gentiane
pneumonante,
© A.Trouillon

Un Plan de Soutien pour la filière végétale orléanaise

La région Centre est actuellement le leader européen pour la production de jeunes plants de pépinières. De même, elle représente une part de 6,4% du chiffre d'affaire agricole français de légumes.

La Ville d'Orléans veut favoriser le développement du secteur avec notamment la conception d'un site portail du végétal, la formation des acteurs à la commande publique, la création d'une plate-forme logistique, la conception d'une identité « Ville Jardin », le développement et l'adaptation des formations dédiées, notamment pour comprendre les marchés publics. Les venelles sont une illustration du potentiel de « ville jardin » d'Orléans.



Lande à bruyère de Charbonnière © A.Trouillon

Le Rio de l'île Charlemagne © A.Trouillon



Venelle © A.Adjali

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?



Orléans promeut la nature en ville sous toutes ses formes

2

Sur Orléans,
la consommation
d'eau potable a
diminué de

18%

(19% par habitant)
entre 2001 et 2012

Les chèques Ô : le contrat de Délégation de Service Public (DSP) indique que le délégataire s'engage à mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans une dotation annuelle de Chèques Ô, afin de traiter les situations des personnes les plus en difficulté. En 2012, le CCAS a donc procédé à un diagnostic des impayés en eau des Orléanais auprès de l'Orléanaise des Eaux et des bailleurs sociaux, puis il a déterminé les critères et les modalités d'intervention de ce fonds, en complémentarité avec les autres aides. Une convention a été signée entre le CCAS et l'Orléanaise des Eaux pour la mise en place de Chèques Ô d'une valeur faciale de 50,00 € qui sont alloués dans le cadre des aides facultatives.



Les pertes sur le réseau
d'eau potable d'Orléans
ont baissé de plus de

50%

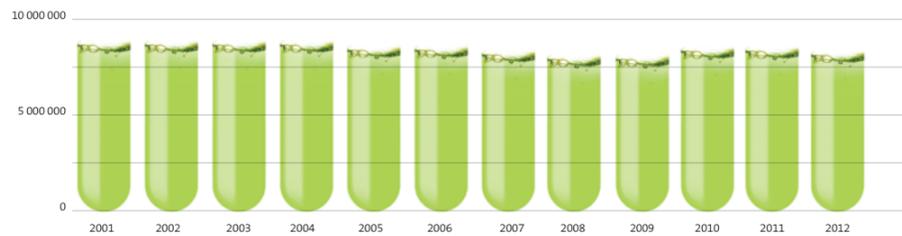
entre 2009 et 2012

Economies d'eau sur le territoire de la commune d'Orléans :

Une mesure régulière des consommations d'eau montre que celles-ci diminuent régulièrement sur le territoire d'Orléans. La baisse atteint 18% entre 2001 et 2012. Dans le même temps, la population a augmenté de 1.297 personnes par rapport à 1999 (+ 1,15 %), donc la baisse de consommation par habitant est de 19% en 11 ans (13m³ économisés par habitant).

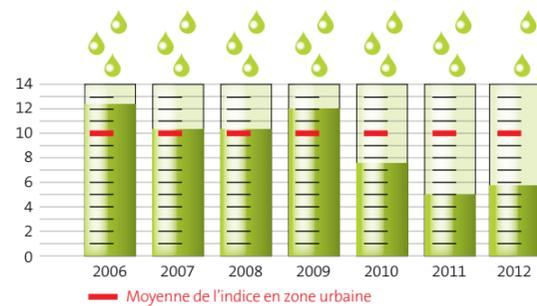
La mise en place d'une **tarification progressive et incitative** depuis le 1^{er} janvier 2012, où les premiers litres d'eau consommés pour les besoins vitaux coûtent moins chers que les litres utilisés pour remplir une piscine par exemple, permettent d'accentuer la tendance à la diminution des consommations.

Eau consommée sur le territoire d'Orléans
(en m³ hors vente en gros aux autres communes)



Source : Orléanaise des Eaux

Pour limiter encore la consommation d'eau, il est également nécessaire de disposer d'un réseau performant. L'indice linéaire de perte (ILP) est un indicateur pertinent : il est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau, hors linéaires de branchements.



Indice linéaire
de perte
(m³ d'eau/km/
jour «perdus»)

Dans le cadre de la délégation de service public (2012-2024) avec l'Orléanaise des Eaux, l'installation de **compteurs intelligents** pour la télérelève, permet les relevés à distance, la maîtrise en temps réel des consommations et le repérage de fuites. 13 706 compteurs de télérelève ont été installés en 2012 (190 avaient déjà été installés en 2011) et 95% des abonnés doivent être équipés pour fin 2013, le remplacement de l'ensemble coûte 1,2 M€. Le renouvellement des réseaux coûtera 18,7 M€ d'ici 2024.

Ces investissements sont efficaces. **Les pertes sur le réseau d'eau potable d'Orléans ont baissé de plus de 50% entre 2009 et 2012.**

[Retrouvez ici le site de l'Orléanaise des Eaux](#)

Qualité de l'eau de Loire

	Macro invertébrés (IBGA)					Evolution de la qualité de l'eau sur 4 ans	Diatomées (IBD)					Evolution de la qualité de l'eau sur 4 ans
	2008	2009	2010	2011	2012		2008	2009	2010	2011	2012	
Station amont d'Orléans (Jargeau)	12	13	13	16	18	→	13,1	14,5	11,4	18,4	12,4	→
Station aval (Meung/Loire)	14	18	14	15	18	→	12,1	14,7	10,7	16,1	12,8	→

Qualité (arrêté Janvier 2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Code couleur	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Les résultats se sont améliorés sur la Loire en 2012 par rapport aux années précédentes en matière de macro invertébrés, et se sont plutôt légèrement détériorés en ce qui concerne les diatomées, sans que nous sachions vraiment en indiquer la cause pour l'instant. Il est assez difficile d'expliquer les changements d'une classe de qualité d'une année sur l'autre : beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte dont évidemment l'hydrologie et la température.

Source : DREAL Centre, 2012

Qualité de l'eau des puits de captage, des eaux souterraines :

Au titre de la Loi Grenelle 1 de février 2009, les trois forages du Val ont par ailleurs été classés dans la liste des 507 captages prioritaires au niveau national. Une étude sur le bassin d'alimentation de ces captages à l'échelle du périmètre de protection éloignée a été menée à bien en 2012. Un programme d'action préventif a ainsi été défini en novembre. Le programme d'actions volontaires a été défini et sa mise en œuvre doit être organisée en 2013 dans le cadre d'un contrat territorial (2,255 M€, financé à 100% par l'AggLO).

Afin de maîtriser les pollutions sur le périmètre rapproché, près de 40 hectares de terrains agricoles sont maîtrisés par la Mairie et mis à disposition d'agriculteurs. Dès 2010, la Mairie d'Orléans a mis à disposition d'une association d'insertion par l'agriculture biologique, les « Jardins de Cocagne - Solembio », un terrain d'environ 4 hectares pour développer son exploitation. 3 hectares supplémentaires et une subvention exceptionnelle ont été attribués en 2012 à cette structure pour pérenniser son activité.

Au titre de la convention tripartite établie entre la chambre d'agriculture du Loiret, Orléanaise des Eaux et la Mairie d'Orléans pour lutter contre la pollution diffuse et promouvoir une gestion quantitative raisonnée de la ressource en eau, une journée d'échanges de pratiques a été organisée le 25 octobre. Une trentaine de personnes œuvrant dans ce domaine à titre institutionnel, associatif, professionnel a participé à cet événement.



Héron © J.Puyo



Canard sur la Loire © J.Puyo



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans promeut la nature en ville sous toutes ses formes

2



Roseraies du jardin des plantes,
entretenu sans pesticide

Sur l'espace public, en 5 ans, la Mairie d'Orléans a divisé par 4 son utilisation de matière active phytosanitaire.

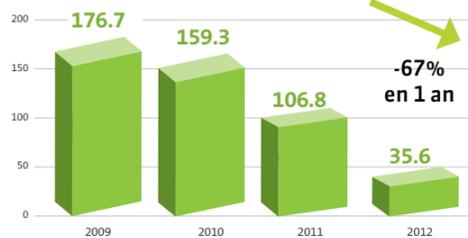
En 2009, la ville a signé la **Charte zéro pesticide**. Depuis, les services de la ville ont réduit drastiquement puis cessé leurs achats. L'utilisation a une nouvelle fois diminué, de **67% entre 2011 et 2012**, notamment grâce à la fin des passages sur la voirie. Aucun herbicide n'a été utilisé ni sur la voirie, ni sur les espaces verts, et l'utilisation dans les cimetières a été réduite de 20% en 2012.

L'utilisation de matière active phytosanitaire sera maintenue à ce niveau extrêmement bas en 2013, avec une meilleure information du public et une meilleure organisation dans les services pour bien distinguer les espaces de maîtrise du végétal des espaces emblématiques où sa présence n'est pas souhaitée.

L'opération est menée à coûts constants en matière de recours à des prestataires externes (60 000 € par an) ce qui a nécessité une réflexion très approfondie sur la nature des interventions. Sans cette étude, s'il avait été simplement décidé de remplacer par exemple le traitement préventif systématique aux herbicides par du brûlage thermique équivalent, des surcoûts de 100 à 400% auraient été constatés. En 2012, plusieurs animations et opérations de sensibilisation pour découvrir la flore spontanée en ville ont été organisées et ont permis de sensibiliser plus de 1 150 personnes.

En parallèle, la Mairie continue et développe l'utilisation de la Protection Biologique Intégrée, qui permet d'éviter les pesticides pour les arbres, les espaces verts et les serres.

Quantité de matière active phytosanitaire utilisée sur les espaces entretenus par la Mairie (kg)



Quantité de matière active phyto-sanitaire utilisée par les prestataires sur la voirie (espace public)

Les citoyens s'engagent

La signature par la Mairie d'Orléans de la Charte zéro pesticide a des répercussions sur tout le territoire. Ainsi, l'association orléanaise pour les jardins ouvriers et familiaux (AOJOF), a renforcé depuis la sensibilisation autour de sa « charte environnement » adoptée en 2008.

Selon Jean-Claude Ferrail, président de l'association, « Ce n'est pas la révolution, mais une évolution très forte, même pour ceux qui étaient là depuis plus de 20 ans. Certains n'avaient toujours pas compris par exemple que pour lutter contre la mouche mineuse du poireau, les traitements chimiques sont inutiles et inefficaces. Depuis, en 2 ans, nous avons vendu à nos adhérents, à un prix très modique, 1,75 km de voile de forçage, une protection simple et efficace, sans pesticides ».

15 ambassadeurs ont été spécialement formés pour relayer la bonne parole auprès des 400 familles, toutes générations, origine et tous milieux sociaux confondus, qui exploitent les parcelles. Dans le cadre de la « Semaine pour les alternatives aux pesticides », en avril 2012 s'est déroulée la pose du panneau « Jardin sans pesticides » à l'entrée du groupe de jardins « Abbé Lemire » à Orléans, dont le nombre de parcelle a été doublé en 2011. Le but de cette manifestation était de rappeler à tous les engagements pris en faveur du jardinage raisonné.

Plus d'informations sur www.aojof.com



© A.Adjali

La Mairie : un consommateur responsable

3

Le Développement Durable dans la commande publique

Le nombre de marchés publics passés la Mairie d'Orléans est variable d'une année sur l'autre, c'est pourquoi, en première analyse, il est intéressant de se concentrer non pas sur le nombre, mais sur la proportion de ces marchés qui intègrent explicitement les impératifs du développement durable. La prise en compte de ces objectifs dans les achats publics d'Orléans connaît une dynamique très positive depuis 2007. En 2012, 54% des marchés publics, représentant 73% des montants (soit plus de 35 M€ sur 49 M€ de marchés publics), intègrent le développement durable. Les marchés les plus importants en termes de montant financier lient quasi systématiquement les volets sociaux et environnementaux.

Voici les exemples les plus courants de marchés publics pour lesquels la mairie exige des performances sociales et environnementales :

- Les travaux de voirie et d'espaces verts (requalification de rues ou enfouissements de réseaux)
- La rénovation énergétique de bâtiments (exemple du Palais des sports)
- L'acquisition de fournitures diverses : papier recyclé, lampes, véhicules, matériels horticoles, logiciels de dématérialisation.

Les marchés passés dans le cadre de la démarche de « performance des achats mutualisés » ont permis, dès l'année 2012, 300 000 € d'économie. Ces marchés intègrent tous le développement durable.

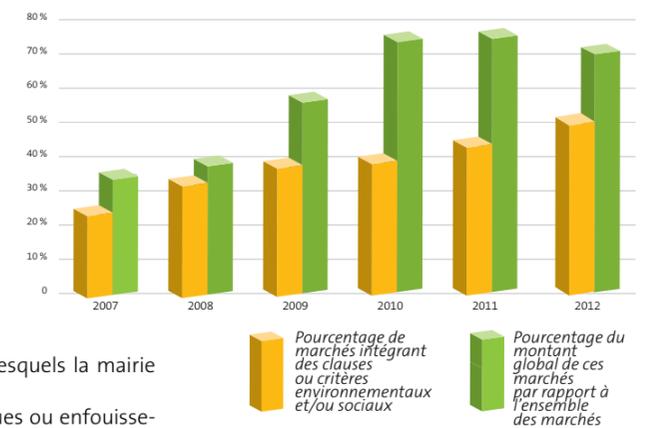
Parmi les outils du code des marchés publics utilisés pour promouvoir le développement durable, Orléans vise une augmentation du nombre de clauses environnementales et sociales.

L'entretien du Parc floral est un bon exemple d'intégration du développement durable puisqu'il comprend une clause d'insertion sociale et une clause d'exclusion de l'usage de pesticides. Il en est de même du marché des travaux d'amélioration de voirie, qui comprennent 6370 heures d'insertion et des clauses environnementales pour les fournitures ainsi que la gestion du chantier, sur un marché de plus de 7 millions d'euros en 2012.

Autre exemple, un des critères pour le choix du prestataire de restauration pour les bureaux de vote en 2012 (50 000 €) est la fourniture d'aliments issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique.

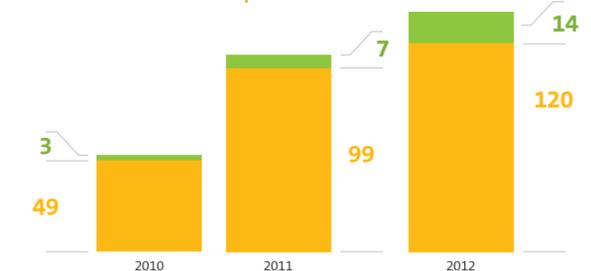
Au-delà de ses propres achats, la Mairie encourage la consommation responsable par exemple avec les ateliers nutrition cuisine, tous les quinze jours, à l'Espace Info Santé Olympe de Gouges dans le cadre de la lutte contre les maladies chroniques dans les quartiers défavorisés. Ces ateliers permettent la réalisation de recettes respectant l'équilibre alimentaire, les produits de saison et locaux, sans huile de palme.

Les marchés publics « durables » de la Mairie d'Orléans
Source : Mairie d'Orléans, Direction de la commande publique



Curage manuel réalisé par l'entreprise d'insertion OIE

Évolution du nombre de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la Mairie d'Orléans



Clauses sociales (vert) / Clauses environnementales (orange)

Source : Mairie d'Orléans
Direction de la commande publique

Retrouvez ici les informations sur les marchés publics à Orléans

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

La Mairie : un consommateur responsable

3

La maîtrise de la consommation de papier

La consommation de papier par les services de la Mairie est stable depuis plusieurs années, avec des fluctuations. Les impressions recto/verso et l'envoi des fax par mail ont été généralisés. Depuis 2011, l'envoi des courriers par mail se généralise également. En interne, les impressions ont été diminuées ces 3 dernières années (-500 000 A4 par an) notamment grâce à la progression du nombre de A5, d'impression en livrets, de 2 pages par feuille... mais le nombre d'impression de documents de communication a plus que compensé cette diminution. Dès lors, il faut redoubler d'effort en interne, sachant qu'il reste de petites marges de manœuvre, les impressions de mail et de pages internet représentant un nombre important d'impressions parfois évitables (ex : 5% de mails).

Ces chiffres prennent en compte le papier consommé par l'ensemble des services de la collectivité, à l'exception du papier utilisé pour l'impression d'Orléans magazine, qui ne varie pas depuis plusieurs années et s'élève à une centaine de tonnes par an, soit autant que tout le papier utilisé en interne. En 2013, le tirage pourrait légèrement diminuer. Les plus gros consommateurs de papier sont l'Orléans Mag, les services de l'état civil, les marchés publics, le conseil municipal et les commissions. **En prenant le périmètre global, le poids total du papier imprimé par les services de la Mairie reste globalement stable entre 2006 et 2012.**



Poids du papier
consommé par
la Mairie d'Orléans
(en tonnes)

Source : Mairie d'Orléans, DSI

Le **e-parapheur mis en place avec succès**. Depuis mars 2012, 70 utilisateurs du « parapheur électronique » ont testé avec succès la dématérialisation de notes de services, d'arrêtés, de délibérations, de décisions, de rapports au conseil d'administration et de courriers. C'est pourquoi on trouve des **QR codes** et des **signatures électroniques** sur certains documents officiels de la Mairie.

L'impression de dizaines de milliers de feuilles de papier a été évitée grâce à ce **e-parapheur**. Plus de 4000 dossiers ont déjà été dématérialisés, à commencer par les arrêtés de circulation qui étaient auparavant imprimés en 6 exemplaires. Par ailleurs, il y a un gain de temps de **plus de 5 jours par dossier en moyenne** grâce à la suppression des délais d'acheminement.

C'est pourquoi le e-parapheur, qui fonctionne grâce au **logiciel iXbus**, est aujourd'hui progressivement étendu, d'abord aux arrêtés concernant les ressources humaines, aux courriers aux entreprises de la direction de la commande publique, aux arrêtés de concession funéraire, et ensuite à tout document nécessitant un visa et une signature.

Un meilleur tri des déchets générés par les activités de la Mairie

Le **papier et le carton** représentent plus de 80% des déchets triés au niveau national (source : Ademe). Il est nécessaire que les services de la Mairie d'Orléans soient exemplaires en la matière. **La collecte du papier et du carton est assurée par une association d'insertion, Le Tremplin**. Un suivi mensuel précis des tonnages a été mis en place en juin 2011, ce qui permet d'estimer que la mise en place d'un nouveau système de collecte fin 2011 a augmenté sa visibilité et son utilisation (**+20% en tendance sur un an**). Cette tendance devra être confirmée. 4180 km ont été parcourus en 2012 pour la collecte.

Orléans pionnier dans la réutilisation des matériaux de construction

L'économie française repose à 70% sur des ressources épuisables. Les matériaux de construction représentent 40% du tonnage annuel des matériaux transportés sur le territoire métropolitain. Les gisements de gypse nécessaires à la fabrication du plâtre, situés pour une part au droit de zones urbanisées, deviennent plus difficilement accessibles. Certaines régions ne sont déjà plus autosuffisantes pour la production de granulat ni suffisamment vastes pour enfouir tous leurs déchets.

Le projet ASURET, mené par le Bureau de Recherche Géologique et Minière en lien avec la Ville d'Orléans, et en concertation étroite avec les services de la Mairie, vise une meilleure réutilisation des matériaux de construction. Orléans est le territoire pilote sur ce thème au niveau national.

Que pèse Orléans ?

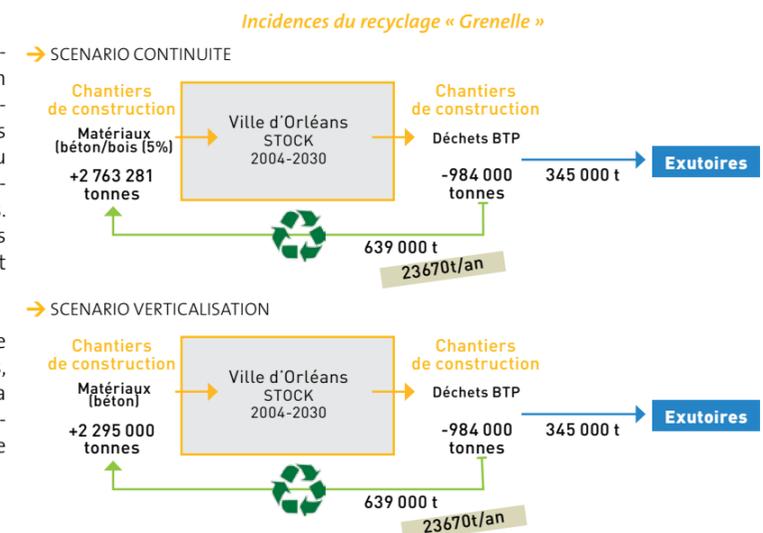
La quantité de matière accumulée dans le bâti et les infrastructures de la Mairie d'Orléans a ainsi été estimée à 28,5 millions de tonnes, soit environ 252 t par habitant (159 t/hab. pour le bâti, 32 t/hab. pour les voiries et 61 t/hab. pour les réseaux enterrés et tranchées en remblai associées). Ce stock évolue constamment (par exemple, +0,4% entre 2004 et 2006) Vienne est la seule autre ville d'Europe à avoir fait ce calcul.

Pour les **déchets dits « techniques »** des services de la Mairie (matériaux de construction, huiles minérales, palettes en bois...), la quantité totale de déchets municipaux traités, hors compost et balayures, reste stable : 4 000 tonnes par an.

Qu'en est-il des matériaux de chantier sur le territoire, gérés par des prestataires ? Depuis février 2013, notamment pour le marché de réaménagement du **quartier gare, premier concerné**, les marchés de travaux de la Mairie d'Orléans prévoient une meilleure traçabilité des matériaux de construction pour favoriser leur réutilisation. Le BRGM accompagne **la structuration de la filière** en informant les entreprises, et en favorisant l'émergence de nouvelles plateformes et **bourses aux matériaux**.



La distribution d'autocollants « STOP PUB » a été relancée en 2012/2013, dans toute l'agglomération. Vous pouvez récupérer un autocollant dans votre Mairie de Proximité et ainsi limiter les prospectus papier dans votre boîte aux lettres.



© Mairie d'Orléans

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

L'épanouissement de tous

4

La réussite éducative

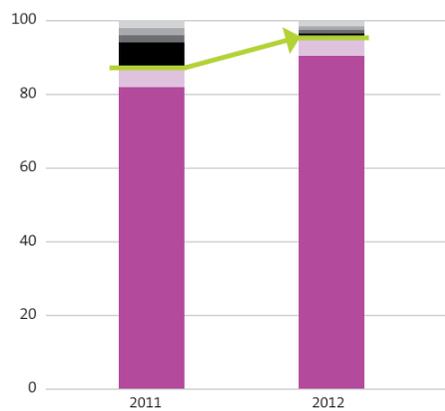
Les différentes actions du **dispositif de réussite éducative mises en place à Orléans** ont pour objectif une amélioration de la situation éducative et scolaire d'enfants en difficultés. Le pari de ce projet est d'associer enfants, parents et référents pour mettre en place des parcours définis par les équipes pluridisciplinaires composées d'acteurs de l'action sociale, de l'Education Nationale et de la Ville.

Pour les tranches d'âge de 7 à 17 ans, les principaux objectifs sont liés à la scolarité. Pour le plus jeune âge, ce sont le soutien à la fonction parentale et l'accès aux soins psychologiques.

Sur l'année 2012, 584 enfants de 476 familles différentes ont suivi un parcours personnalisé de réussite éducative, dont 45% pour la première année. 66 % des parcours ont une durée inférieure à 12 mois.

95%

des fins de parcours de réussite éducative sont positives, un chiffre en augmentation de près 14 points par



95 % des fins de parcours sont positives, c'est-à-dire que les objectifs sont atteints ou qu'un relais peut être pris par des dispositifs de droit commun. Ce chiffre est en augmentation de près de 14 points par rapport à 2011.

■ Déménagement
■ Refus de l'enfant de continuer
■ Refus de la famille de continuer
■ Pas d'assiduité aux rendez-vous
■ Relais droit commun
■ Objectif atteint

Motifs de sortie du dispositif (%), source CCAS

Les **Clubs coup de pouce CLÉ**, un des dispositifs de réussite éducative mis en place à Orléans et concernant la lecture, font l'objet d'une évaluation approfondie en fin de dispositif. On évalue alors les progrès des enfants par rapport à la lecture. La quasi intégralité d'entre eux ont effectué des progrès et ne sont plus considérés « en zone dangereuse » par rapport à la lecture. Les parents et professeurs interrogés sont très satisfaits.

Les quelques enfants encore en « zone dangereuse » sont ceux qui n'ont pas acquis les mécanismes de lecture et de compréhension d'un texte, qui ont gardé la certitude de « ne pas être capable d'apprendre ». Cette part reste stable, mais 94% des enfants sont sortis de la « zone dangereuse », et la part de ceux qui ont un niveau « faible » en lecture diminue.

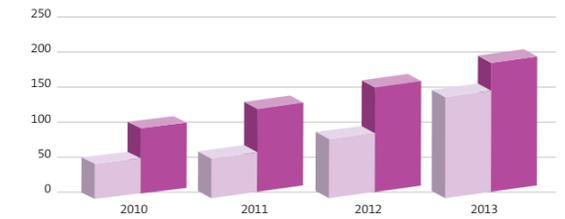
Niveau en fin de dispositif	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Faibles lecteurs	14%	13%	11%
Moyens lecteurs	37%	38%	45%
Bons lecteurs	46%	43%	37%
«Zone dangereuse»	4%	6%	6%

Source : CCAS

[Retrouvez ici le guide de la réussite](#)

Le sport, un levier pour le développement durable :

En 2012, on note **une augmentation de 20% du degré d'engagement des clubs sportifs orléanais dans le développement durable** par rapport à 2011. 40 clubs ont ainsi présenté une action à ce titre en 2012 pour leur demande de subventions, soit 4 clubs de plus qu'en 2011.



163 actions ont ainsi été retenues. Pour chaque action menée, la ville accorde un bonus de 53,70 €, soit un budget de 10 418 € en 2013, en augmentation par rapport au budget 2012 (8 337,5 €). En 2013, les clubs et associations sportifs d'Orléans font l'objet d'une sensibilisation toute particulière puisqu'ils ont été conviés au débat « Développement Durable à Orléans, où en est-on ? » organisé le 14 mai 2013.

Enfin, le sport pour tous est promu avec « Orléans vous coach ». Le but est d'encourager la pratique d'une activité sportive régulière pour les plus de 16 ans, gage de santé publique. En 4 ans, le nombre d'inscriptions a été multiplié par plus de 7 pour atteindre 719 sur l'année 2012/2013.

Source : Mairie d'Orléans
Direction des sports

« La Pétanque autrement », Interview de David ROQUAIN, Animateur Socio Sportif à l'Union Pétanque Argonnaise- Boulodrome Couvert de la Plaine de jeux du Belneuf :



Comment avez-vous sensibilisé vos adhérents à la démarche du développement durable ?

Notre engagement citoyen date de la création du club en 1995, et porte au départ essentiellement sur le lien entre activité sportive, éducation et insertion sociale. Puis, avec la démarche d'Agenda 21 portée par la Ville d'Orléans, nous nous sommes impliqués dans l'aspect environnemental du développement durable. On leur a d'abord fait prendre conscience du problème des déchets et du réchauffement climatique en réalisant une maquette composée seulement de matériaux de récupération et expliquant le phénomène. Cette maquette a été ensuite exposée sur le marché du quartier, à la Mairie de proximité, auprès des Résidences de l'Orléanais, à l'Agglo, ainsi qu'auprès d'autres associations.

Autre exemple, on a créé des mobiliers de jardins (chaises, tables, paillotes...) uniquement avec du matériel de récupération (bobine en bois, création de rideaux avec des bouchons...). Ces matériaux ont été d'abord réalisés par les adolescents de la structure et quant à la décoration, elle a été confectionnée par les plus jeunes. Dernier exemple, une vingtaine de nos jeunes ont participé à un atelier autour d'un potager implanté derrière le boulodrome, et ils ont ainsi découvert la notion d'agriculture biologique et donc l'importance d'éviter les pesticides, les engrais et les OGM.

Quels sont vos projets dans le cadre du développement durable ?

Nous voulons aller plus loin en matière de tri des déchets, d'économies d'énergie en essayant d'optimiser le chauffage, et dans la compréhension de la biodiversité. Sur ce dernier point, nous allons nous rapprocher de professionnels, tels que les Jardins de Cocagne et le Muséum, afin de relancer la dynamique initiée sur le jardin potager. Nous sommes également très impliqués dans le projet de réaménagement de la Plaine du Belneuf sur laquelle nous sommes situés, en considérant que c'est le poumon du quartier, puisque la volonté de la Mairie est de lier sports, loisirs et développement durable.

En 2012, une augmentation de **20%**

du degré d'engagement des clubs sportifs orléanais dans le développement durable



Intérieur du Clubs sportif « Union Pétanque Argonnaise » © A.Adjali

[Retrouvez ici l'annuaire des clubs sportifs d'Orléans](#)

[Plus d'informations sur l'Agenda 21 du sport ici](#)

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

L'épanouissement de tous

4

Favoriser l'accessibilité des bâtiments et de l'espace public

Depuis 2009, la Ville d'Orléans améliore chaque année sa note au classement qui fait référence en matière d'accessibilité (Source : Association des Paralysés de France). Cette progression s'explique notamment par les petits aménagements réalisés à la demande des quartiers, aux places GIC créées pour les personnes qui en font la demande. Le rang occupé parmi les autres villes dépend du rythme de progrès de chacun, mais aussi du caractère patrimonial du centre ancien d'Orléans.



Stade omnisport de la Source © A.Adjali

Classement APF	2009	2010	2011	2012
Note sur 20 d'Orléans	8,8	11,5	11,9	12,3
Place sur 100 villes (préfectures)	73	48	50	67

Source : Association des Paralysés de France

Éléments pris en compte :

- 1) Cadre de vie
- 2) Equipements et transports
- 3) Politique locale

Jardin familial accessible :

Les partenaires de la Mairie ont inauguré le « terraccessible », financé par GrDF, prêt à l'usage pour un adhérent de l'Association Orléanaise des Jardins Ouvriers et Familiaux avec des problèmes de mobilité. Une belle preuve que tout le monde peut avoir accès à un coin de terre, de biodiversité,



Cadre de vie : accessibilité des commerces et autres lieux de vie au quotidien, pour laquelle Orléans obtient une note de 12. Le guide du commerçant orléanais est entièrement refondu en 2013 pour mettre l'accent sur cette question, qui a fait l'objet d'un échange spécifique entre commerçants lors du salon ENVIPRO, organisé en lien avec la CCI en juin 2012.

Accessibilité des équipements et transports : services de la Mairie, lignes de bus ou de tramway (toutes les stations accessibles d'ici 2015 grâce à un investissement de 500 000 € par an), écoles publiques, places de stationnement. Des exemples réussis sont à mettre en avant, telle que la tribune Wagner du stade Omnisports de la Source, qui place les personnes handicapées au cœur du public.

En 2012, 30 aménagements ont été réalisés dans les quartiers à la demande des habitants d'Orléans, en concertation avec les services présents dans les quartiers. Ce sont par exemple des places de stationnement pour personnes handicapées, ou encore le surbassement d'un carrefour avec potelet et bande podotactile pour faciliter l'accès à une plaine de jeux.

Politique locale : des instances telles que les commissions communales et intercommunales associent toutes les parties prenantes aux questions d'aménagement. Il en va ainsi pour la rénovation actuelle de la place du Martroi.

En juin 2012, le diagnostic des Etablissements Recevant du Public à Orléans a été présenté. Pour ce qui est de l'accessibilité aux personnes handicapées moteur par exemple, sur les 198 bâtiments diagnostiqués, l'enjeu financier serait supérieur à 9M €. L'ensemble de ces travaux feront l'objet d'évaluations plus précises, en lien avec la problématique énergétique et la vétusté générale du bâti et la voirie, afin de disposer d'un schéma global de rénovation du patrimoine cohérent.

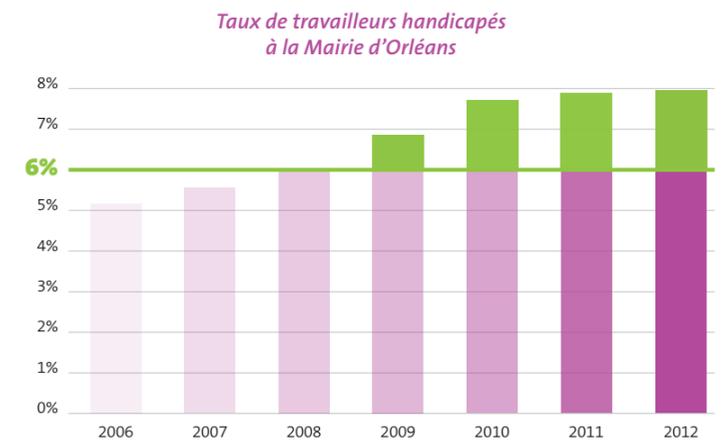
[Retrouvez ici les informations sur le handicap à Orléans](#)

Intégration des travailleurs handicapés

La Mairie d'Orléans fait de la lutte contre toutes les formes de discrimination une priorité. « Faciliter la ville aux personnes en situation de handicap, c'est faciliter la vie de tous » : tel est le constat de la Mairie d'Orléans, affirmé dans l'Agenda 21 en 2006.

Une politique de formation des agents à été mise en place et porte aujourd'hui ses fruits en matière d'emploi, avec une très forte place des femmes dans les postes d'encadrement, et aussi et surtout en matière de handicap avec un taux d'emploi de 7,9% de travailleurs handicapés. Le taux moyen national pour la fonction publique est de 4,22%.

La Ville recrute avant tout des compétences. Il n'existe pas de postes réservés aux travailleurs handicapés : tous peuvent être pourvus dès lors que le handicap est compatible avec les missions du poste de travail.



Source : Mairie d'Orléans FIPHFP

Depuis 5 ans, le service recrutement participe au Forum Emploi Handicap. Ce forum a rassemblé une cinquantaine d'employeurs en septembre 2012. En 2008, tous les agents municipaux ont été invités à participer à une demi-journée de sensibilisation aux handicaps. Ces actions se poursuivent à travers des offres de formation ciblées, destinées à faciliter la prise en compte sur le lieu de travail de handicaps mentaux, moteur, visuels. Depuis 2009, 665 agents ont suivi ces formations spécifiques.

Entre 2008 et 2012, Orléans a consacré, par l'intermédiaire du financement du Fond d'insertion pour les personnels handicapés de la fonction publique (FIPHFP), près de 1,5 million d'euros pour maintenir dans l'emploi les personnes en situation d'handicap.

Pour toutes ces raisons, la Mairie d'Orléans, après avoir été l'unique collectivité récompensée par le **Prix des Collectivités Accessibles 2011** dans la catégorie « EMPLOI », se situe dans les 5 premières places pour les « trophées de l'accessibilité » en 2012. Un film, parodie de The Artist, a été présenté à cette occasion et diffusé dans le supplément « Trait d'Union », journal de communication interne, à l'ensemble des agents en mai 2013.



Extrait du court-métrage, « the Agent » (parodie de the artist)

Le nouveau site internet d'Orléans a été refondu début 2013 en s'efforçant d'être le plus accessible possible (<http://www.orleans.fr/outils-et-services/accessibilite.htm>)

Un taux
d'emploi de
7,9%
de travailleurs
handicapés à la Mairie
(objectif national : 6%)



2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

L'épanouissement de tous

4



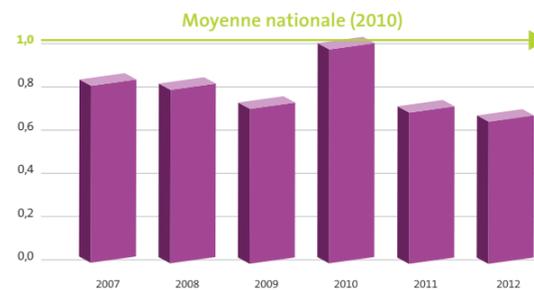
La prévention des accidents du travail, premier réflexe de bien-être

La tendance générale 2012 est très positive, puisque les accidents génèrent de moins en moins d'arrêts et sont la plupart du temps sans gravité. La Ville d'Orléans fait mieux que la moyenne nationale des collectivités sur ces deux points : **les taux de fréquence et de gravité sont inférieurs au taux nationaux.**



Taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées)

Source : Mairie d'Orléans / DRH



Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail par millier d'heures travaillées)

Source : Mairie d'Orléans / DRH

Le rapport hygiène et sécurité 2011 fixait comme objectif une baisse de 10% des accidents pour 2012. L'objectif est atteint et même dépassé, puisque les accidents avec arrêt ont diminué de 19,63%, le nombre total de jours d'arrêts a diminué de plus de 12% et le nombre d'agents poly accidentés de 23%. C'est la deuxième année consécutive où l'ensemble des indicateurs sont au vert.

Ces résultats sont le fruit d'un travail collaboratif entre plusieurs services et les directions.

74 « risques rouges », c'est-à-dire les plus graves et les plus probables repérés dans le document unique de la Mairie, ont été éliminés en 2012 sur les 108 restants fin 2011. Les 34 derniers risques rouges sont en cours de traitement.

Un plan pluriannuel de prévention des addictions a été adopté en 2012. Une commission d'imputabilité interne des accidents de travail a été créée. Elle comprend des représentants du personnel. Le projet d'élaboration des fiches de pénibilité pour tous les agents concernés a été initié en application des décrets du 30 janvier 2012. Enfin, une fiche réflexe a été créée pour la prévention des risques liés aux périodes de grand froid et la procédure d'évacuation incendie du centre municipal a été mise à jour.

L'égalité femmes-hommes

La lutte contre les discriminations, notamment envers les femmes, est une responsabilité de tout employeur, en particulier s'il promeut un développement durable, qui vise à inclure toute la population. Certes, le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires notamment quel que soit leur sexe. Cependant, la durée effective de travail des femmes est inférieure à celle des hommes car les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel.

Autre fait sociologique, les femmes sont moins nombreuses dans les filières techniques ainsi que dans les métiers les plus qualifiés, mieux rémunérés. C'est pourquoi des écarts peuvent être constatés en termes de rémunération. En 2012, les femmes restent plus nombreuses à travailler à temps incomplet : 78,6% des agents de la Mairie d'Orléans qui se trouvent dans cette situation sont des femmes.

De fait, la rémunération moyenne nette mensuelle des femmes était inférieure, en 2011, de 11,3 % à celle des hommes. La revalorisation effectuée en 2012 pour la filière administrative, où les femmes sont plus représentées, contribue à combler cet écart qui se réduit à 8,7% (soit près de 4 points en moins). Pour mémoire, l'écart brut de rémunération au niveau national était de 24% en 2009 (source : ministère du travail).

La part des femmes occupant des postes à responsabilité au sein d'une organisation est un des indicateurs qui permet de mesurer l'égalité des chances dans le monde du travail. Ainsi, à la Ville, si le taux de féminisation est important pour l'ensemble de la Mairie, c'est surtout le taux de femmes parmi les encadrants (catégorie A) qui progresse le plus vite. Par comparaison, dans le privé ou dans la fonction publique d'Etat, la part des femmes parmi les cadres est inférieure : elle se situe à 40%.

Effectif de la Mairie d'Orléans

	2009	2010	2011	2012
% de femmes	59,4	60	60,6	61
% de femmes en catégorie A	57	58,4	57,5	59

Source : Mairie d'Orléans - DRH

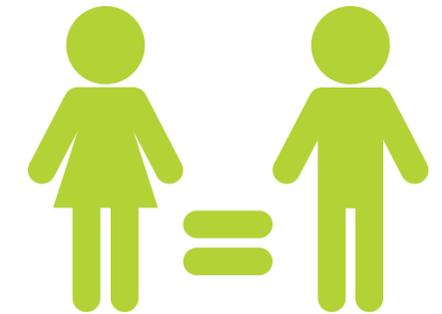
L'action du Centre Communal d'Action Sociale pour les femmes en détresse

Après la mise en place en 2011 d'un « pack de première urgence » pour les femmes en détresse qui viennent de quitter le domicile conjugal, le dispositif est opérationnel : 8 demandes ont reçu aide en 2011. En 2012, 33 femmes victimes de violence ont bénéficié d'une aide spécifique comprenant un chèque pour l'achat alimentaire, 1 titre de transport permettant d'effectuer 10 voyages, et 75,00 € en espèce, pour par exemple ouvrir un compte en banque ou payer sa consultation chez un médecin.

« Mots d'elle et lui ». Pour la Saint Valentin, les associations tordent le cou aux idées reçues grâce aux chantiers de création et d'animation.

L'Aselqo (antennes de quartier de Saint-Marceau et Bolière), le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Orléans Image et l'association Libre de mots, ainsi que le lycée Charles Péguy ont organisé en février 2013 une quinzaine culturelle intitulée « Mots d'elle et lui ».

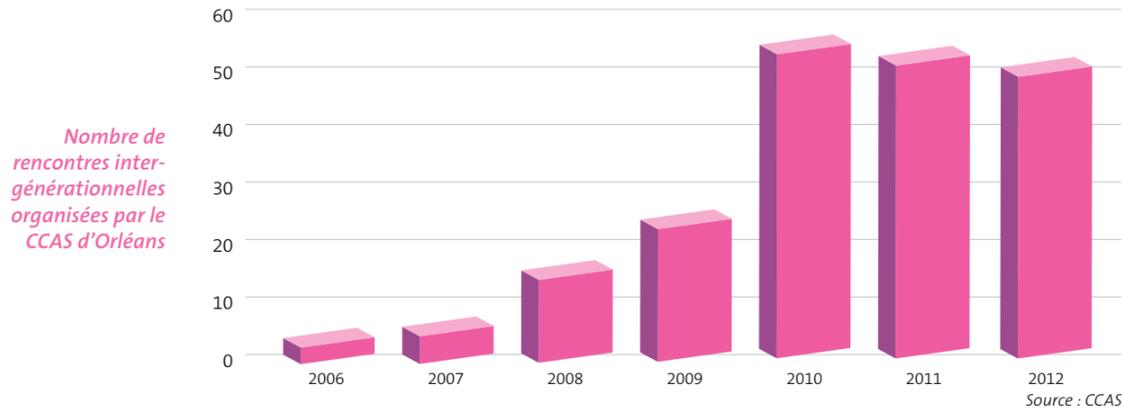
Au programme : des expositions, un court métrage, de nombreux échanges/débats et différents ateliers. Au total, 504 personnes ont participé à ces animations.



Le 8 mars c'est toute l'année

La solidarité entre générations

En 2012, le Service des Aînés du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans, a organisé **50 rencontres réunissant près de 1500 personnes**. La fréquence de ces rencontres reste relativement stable depuis 2010, après avoir fortement progressé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, adopté en 2006. **L'aspect le plus important reste la qualité des rencontres et des échanges intergénérationnels.**



Ces rencontres entre locataires de résidences pour personnes âgées et élèves d'écoles ou enfants fréquentant des centres de loisirs se déclinent autour de goûters, de jardinage, d'ateliers d'écriture, mais aussi de jeux.

Les jeux de société, d'hier et d'aujourd'hui, rapprochent les générations :

Pour la première fois, le Service des Aînés en partenariat avec la Fédération des clubs Seniors d'Orléans et les C.L.S.H. de l'A.S.E.L.Q.O. et de la Ville, a organisé une journée intergénérationnelle autour des jeux d'hier et d'aujourd'hui. Jeux de société et jeux de plein air en bois ont fait l'objet d'une découverte partagée.

Le Gymnase Minouflet complexe sportif de la Source avait été spécialement aménagé pour ce grand moment de convivialité où 360 personnes âgées et 140 enfants étaient présents.

↳ [Retrouvez ici toutes les activités du CCAS d'Orléans](#)

↳ [Découvrez ici un lien vers une association qui relie les générations, At Home Crochus](#)



Rencontres entre générations © CCAS

Préserver la mixité sociale par le logement

La part du logement social à Orléans, qui progresse régulièrement depuis le début des années 2000 (25% à l'époque), s'est stabilisée à un niveau de 27,6% (source : Etat) **supérieur au nouvel objectif fixé à 25% par la loi Duflot en 2012.**

80 permis de construire pour des nouveaux logements sociaux ont été accordés à Orléans en 2012, soit plus de 25% des permis accordés pour des logements neufs (source : direction de l'urbanisme).

Pour Orléans, l'objectif de mixité sociale se traduit par un meilleur équilibre de la composition du parc de logement entre les quartiers. Depuis le début des années 2000, on note des évolutions sur le périmètre du Grand Projet de Ville (GPV) de la Source. Le nombre de logements sociaux diminue sur les secteurs du GPV à la Source, de la Convention Territoriale de l'Argonne et du quartier des Blossières. Dans les secteurs proches du centre-ville, qui sont encore peu pourvus en logement social, sa part augmente grâce à une politique volontariste.



Résidence Croix Fleury



Rue du Petit Pont - Orléans



« Les Résidences de l'Orléanais » en centre-ville

Le « bouclier logement » d'Orléans, effectif depuis le 1^{er} janvier 2012

Pour que le coût du logement reste supportable pour les seniors disposant de revenus modestes, il a été créé un nouveau dispositif de modulation des loyers dit «bouclier logement» en faveur des locataires de l'organisme âgés de plus de 62 ans et occupant au plus un T2.

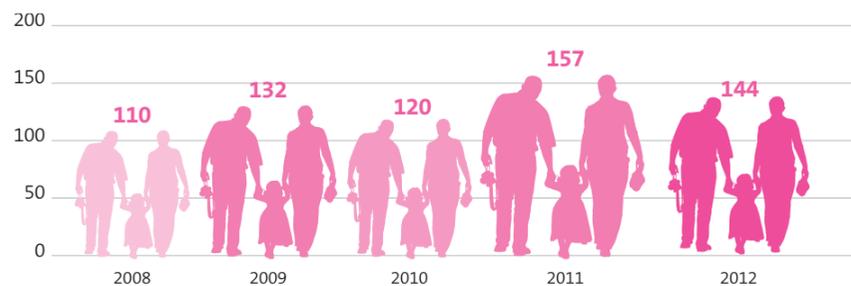
Le loyer est bloqué à 20% des ressources mensuelles du locataire concerné. Les locataires concernés ont reçu fin janvier 2012 leur avis d'échéance sur lequel apparaît une nouvelle ligne intitulée «bouclier logement» mentionnant le montant de la prise en charge de l'organisme.

La moyenne de cette prise en charge s'élève à 57 €. **Le montant s'échelonne entre 3 € et 156 €.** 117 locataires sont concernés par cette mesure. Les résidences de l'Orléanais, OPH d'Orléans a été le 1^{er} bailleur à mettre en application cette mesure innovante de modulation des loyers.

↳ [Retrouvez ici le site internet des Résidences de l'Orléanais](#)

La solidarité active : l'exemple de l'épicerie sociale

Une commune, en tant que **premier échelon de proximité pour la solidarité et l'action sociale**, contribue à la lutte contre l'exclusion des plus défavorisés. L'objectif de la Mairie d'Orléans et en particulier du Centre Communal d'Action Sociale, n'est donc pas d'enfermer les personnes dans l'assistanat, mais bien de favoriser leur autonomie.



Nombre de familles
accueillies à l'espace
solidarité

Le dispositif **d'épicerie sociale** est emblématique de ces enjeux. Lorsqu'une personne rencontre des difficultés financières, l'épicerie sociale peut l'accueillir pour permettre **l'achat de produits d'hygiène et d'alimentation à moindre coût**. Cela permet de dégager un potentiel financier, en ne payant qu'une partie du prix réel des produits, soit 10 à 50% de participation.

Un accompagnement est réalisé pour **aider les personnes à mieux gérer leurs ressources**. Des ateliers collectifs autour de l'équilibre alimentaire, du budget et des économies d'énergie, en lien avec l'appartement pédagogique géré par l'association du secteur social A.I.D.A.P.H.I, sont proposés et permettent de valoriser les savoir-faire et l'expérience des participants. En amont de l'entrée dans le dispositif, la situation de la personne est évaluée par un travailleur social.

Dans la logique de « solidarité active », un contrat est signé, par lequel les personnes s'engagent, par exemple, à être assidues aux ateliers proposés. En échange, l'Espace Solidarité s'engage à les accompagner.

En 2012, 70 % des personnes ayant fréquenté l'espace ont respecté leur contrat. Ce taux reste relativement stable depuis 5 ans.

373 personnes ont été accueillies à l'épicerie sociale, soit 144 familles, ces chiffres ayant plutôt tendance à augmenter depuis 2008.

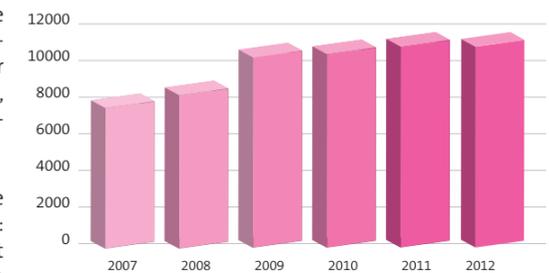
Exemples d'engagements pris en contrepartie de l'accès à l'épicerie sociale : « vous profiterez de cet accès à l'Espace Solidarité pour résorber la dette auprès de votre fournisseur d'énergie, apurer votre dette de loyer, déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, poursuivre ou reprendre le paiement des charges fixes, poursuivre le suivi avec le travailleur social référent... »

Le CCAS a mis en place un observatoire d'analyse partagé depuis 2005. L'analyse des besoins sociaux permet par exemple de montrer le pourcentage de prestataires d'allocations sociales pour lesquels ces allocations représentent 100% des revenus. Ces données sont cartographiées par quartier et montrent que ces personnes en situation de pauvreté se « concentrent au nord de la ville, et notamment dans les quartiers Carmes Bannier, Bourgogne République, Argonne et Barrière St Marc ».

L'insertion par l'emploi sur le territoire

La Mairie d'Orléans dispose d'une politique d'insertion et d'emploi volontariste qui vise à impulser et à soutenir les initiatives génératrices d'emplois et à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais, notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

La Maison de l'Emploi (MDE) voit son pôle accueil/orientation de plus en plus sollicité : 10 498 personnes ont été accueillies et orientées en 2012, soit une progression de 3% en un an, et 1364 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Guichet unique pour le suivi des clauses d'insertions, la MDE enregistre 83 490 heures d'insertion réalisées par des personnes éloignées de l'emploi en 2012 avec 407 clauses suivies, 128 entreprises attributaires et 105 personnes en poste.



Nombre de demandeurs
d'emplois sur la
commune d'Orléans
(catégorie A, B, C)

(Source : Direccte)

Résultats au 31 mars 2013, depuis 2005	Nombre d'heures d'insertion réalisées	Nombre de personnes accédant à l'emploi
Marchés publics de la Mairie	79 714	151
Grand projet de Ville (la Source)	85 688	115
Convention territoriale Argonne	17 817	43

Taux de sorties positives par dispositif	2011	2012
Ecole de la 2 ^e Chance d'Orléans Val de Loire	40,8%	40%
Association Orléans Insertion Emploi (OIE)	57,90%	44%
Planet ADAM Orléans (fin 2011)	33,44%	92%

D'autres dispositifs montent également en puissance, à l'instar de l'école de la 2^e chance qui passe de 70 à 107 jeunes entre 2011 et 2012, d'OIE qui passe de 47 à 59 personnes, et enfin « Planet Adam », créé en 2011, qui est passé de 36 potentiels entrepreneurs à 93 en 2012, dont 23 ont déjà créé leur entreprise.

La Mairie d'Orléans a organisé la 2^e édition du forum emploi "Orlé'emploi" le 19 octobre 2012. Cette manifestation a accueilli 679 visiteurs, dont près de 40% étaient issus du quartier.

Ces visiteurs ont pu rencontrer 45 entreprises et fédérations de professionnels proposant près de 300 offres d'emploi et des acteurs accompagnant à la création de micro-entreprise. Ils ont pu également participer à un atelier « Votre C.V, votre profil vu par les entreprises » animé par un cabinet conseil en ressources humaines et le CREPI, ou encore se renseigner sur des questions de mobilité ou de garde d'enfants au stand commun à l'AGGLO et au CCAS. 5 visites d'entreprises ont également été proposées.

Enfin, en 2012, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) a permis le financement de 52 actions sur l'agglomération orléanaise, dont 48 dans les quartiers prioritaires d'Orléans (Argonne, la Source et Blossières), touchant près de 12 420 personnes issues de ces quartiers.

Retrouvez ici le site internet de la
maison de l'emploi du bassin d'Orléans



L'école de la 2^e chance sur le départ
du Véloutour en 2013, © J.Morice

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans prépare l'avenir

6



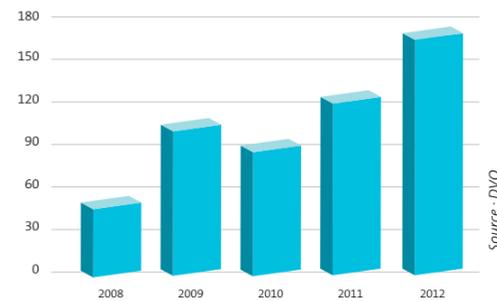
Forum citoyen du 14 mai 2013
© J. Puyo

La démocratie de proximité

La Charte de la Participation Citoyenne, adoptée en 2008, précise dans son préambule l'articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative, ainsi que le rôle des citoyens et des élus. C'est pourquoi il est utile de mesurer les évolutions depuis l'adoption de cette charte.

Dans le cadre de sa politique de proximité, en 2012 la Mairie a organisé 168 réunions publiques de concertation, dont 78 sur site, portant sur les projets d'urbanisme, et les aménagements dans les quartiers.

Nombre de réunions
publiques organisées
par la Mairie



Les réunions du Forum citoyen ont porté sur plusieurs thématiques, dont l'aménagement de la place du Martroi, les indicateurs de Développement Durable ou encore le Plan Local d'Urbanisme. Le PLU a donné lieu à deux passages devant le forum citoyen, à chaque fois précédé de 3 réunions dans les quartiers :

D'abord en juillet 2012 au moment du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » qui définit les grandes lignes avec par exemple des contributions des participants sur l'importance des entrées de ville, ou encore des 40 km de venelles, petites voies serpentant entre les artères principales, patrimoine historique issu des anciens vergers que seules neuf grandes villes en France ont su conserver.

Voici un extrait du rapport de présentation du projet de PLU, tirant les conséquences de cette concertation : « une implantation différente pourra être admise pour les constructions dans les venelles privées, lorsque la limite séparative est axée au centre de la venelle. Dans ce cas, afin de perpétuer cette forme urbaine traditionnelle, une implantation à l'alignement déjà constitué est autorisée ».

En décembre 2012 au moment de l'arrêt du règlement, les habitants présents au forum et dans les réunions de quartier étant notamment invités à compléter l'inventaire des arbres remarquables, protégés au PLU. Elle prévoit également la protection des cœurs d'îlots les mieux constitués, autre demande des quartiers. L'enquête publique initiée en mai 2013 doit permettre d'améliorer ces éléments.

A ces réunions publiques s'ajoutent les ateliers des Conseils Consultatifs de Quartier, les assemblées générales des Conseils Consultatifs de Quartier (**1700 personnes réunies en 2012, soit 10% de plus qu'en 2011**). Les 224 membres des Comités de Mobilisation et Animation ont par ailleurs été conviés à une **session de formation relative au budget de la Ville**.

La ville consacre **1 million d'euros par an pour de petits aménagements de proximité**, mini squares ou micro jardins. En 2012, 160 projets ont ainsi été réalisés, tels que l'aménagement du square Groslot pour 100 000 €, la réfection des trottoirs du secteur Lavoisier pour 47 000 € et le fleurissement des abords de l'école Molière pour 22 000 €.

L'effet « levier » du partenariat de coopération décentralisée Orléans /Parakou

Depuis 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en termes de coopération décentralisée par le biais de conventions de partenariat triennales, déclinées en programme d'actions annuel.

La dernière convention 2010-2012 est arrivée à échéance. Elle portait sur un programme de 11 actions inscrites dans 7 domaines d'intervention.

Ses résultats arrêtés à fin mai 2013 :

- 90% du programme d'actions réalisé.
- 78 % du budget consommé.
- Programme réalisé dans sa totalité d'ici juin 2013.

Ses financements :

Le coût global de ce programme s'élevait à 307 244 € (hors valorisation). Les partenaires financiers étaient les suivants :

- Mairie d'Orléans : 86 360 € (28%)
- Mairie de Parakou : 108 830€ (35%)
- M.A.E.E. : 69 000 € (23%)
- Conseil Régional : 43 053 € (14%)

Au regard des résultats positifs obtenus, d'un commun accord les deux villes ont souhaité poursuivre leur partenariat en renforçant et confortant les actions engagées et la méthodologie retenue. Une nouvelle convention de coopération décentralisée a été signée le 7 mai 2013 lors des 20 ans du partenariat pour la période 2013-2015.



Construction d'une école



Les cuisers à bois économiques © Directeur des relations publiques

Retrouvez ici plus d'informations sur la participation citoyenne à Orléans

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

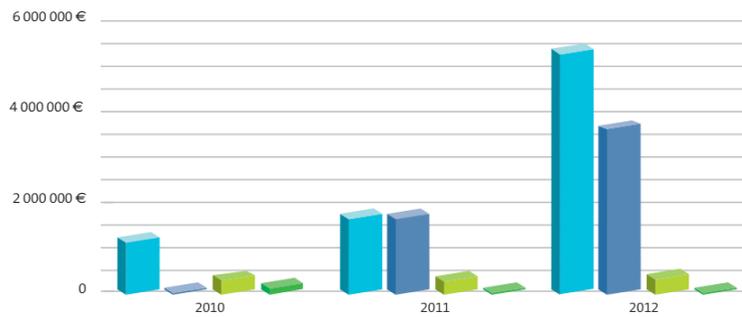
Orléans
prépare l'avenir

6

Les étudiants et les chercheurs pour le développement durable

Ces dernières années, la Mairie a accentué son soutien à l'Université d'Orléans. Sur la seule année 2013, plus de 4M € d'investissements seront consentis et les dépenses de fonctionnement dépassent les 300 000 €.

Dépenses et recettes réalisées par la Ville d'Orléans au titre de l'enseignement supérieur et de la Recherche
(Source : Mission enseignement supérieur et recherche)



■ Total dépenses d'investissement
■ Total recettes d'investissement
■ Total dépenses de fonctionnement
■ Total recettes de fonctionnement

La rénovation du site **Dupanloup**, dont les travaux ont démarré en **2012**, a pour objectif d'installer un centre de recherche international au centre de la ville, dans un bâtiment de prestige. La livraison du bâtiment à l'Université est prévue pour septembre 2013. C'est une **véritable innovation sur le plan environnemental que ce bâtiment datant du 17^e siècle, dont les consommations en énergie primaire vont passer de 384 kWh/m²/an à 177 kWh/m²/an** à l'issue des travaux. Notons en particulier le remplacement des menuiseries, à l'exception des fenêtres à forte valeur patrimoniale. Le choix du chauffage au bois permettra **un passage de la classe climatique F à la classe A**. Le montant total prévisionnel de l'opération est de 11 387 000 € HT.

Orléans soutient le Pôle de Compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) qui fédère l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement à l'échelle de la région dans une démarche de développement économique à travers l'innovation. DREAM labellisé en mai 2010 a été jugé « Performant » suite à l'évaluation individuelle des pôles conduite entre décembre 2011 et avril 2012.

Parmi les projets du pôle, HYDROFLUV porte sur le développement et le test d'une hydrolienne fluviale innovante qui permet de capter l'énergie cinétique des cours d'eau pour fournir une production électrique économique et régulière. Le projet doit aboutir au développement d'une technologie d'énergie renouvelable alternative à celles déjà existantes et renforcer la filière hydroélectrique française qui peut devenir leader mondial sur le marché des hydroliennes fluviales. Elle doit être testée tout au long de l'année 2014.

[Retrouvez ici le site du pôle DREAM](#)

Orléans prend part à la création d'une « plateforme du bâtiment intelligent », **GREENERBAT**, qui doit regrouper les systèmes de production d'énergies renouvelables, en particulier la géothermie, et de gestion énergétique des constructions. Dans une grande halle, les bâtiments les plus performants seront testés en conditions climatiques simulées et contrôlées. Le but est de faire en sorte de consommer moins et au meilleur moment. Ce projet servira en outre à former l'ensemble des professionnels de la région à la maîtrise de chantiers et d'équipements devant répondre à des normes techniques toujours plus sophistiquées.



L'hôtel Dupanloup, ancien évêché transformé en 2013 en un centre de recherche international

Une situation financière saine, une gestion rigoureuse des deniers publics

La volonté de réaliser les projets sans augmenter les impôts

Dans le **respect de l'engagement pris vis-à-vis des Orléanais**, la Mairie d'Orléans a maintenu **ses taux de fiscalité inchangés depuis 1996** :

- **Taxe d'habitation**, payée par les habitants
→ taux de 20,99%. Il convient de rappeler la politique d'abattement mise en œuvre par la Ville, qui conduit à alléger considérablement la fiscalité locale au bénéfice des familles et des populations les plus fragiles. En tenant compte des abattements en vigueur, dont l'abattement général à la base qui bénéficie à tous les foyers orléanais, le taux de taxe d'habitation s'établit en réalité à 17,19%.
- **Taxe sur le foncier bâti**, payée par les propriétaires particuliers et entreprises
→ taux de 29,81 %
- **Taxe sur le foncier non bâti**, payée par les propriétaires de terrains nus
→ taux de 39,60 %

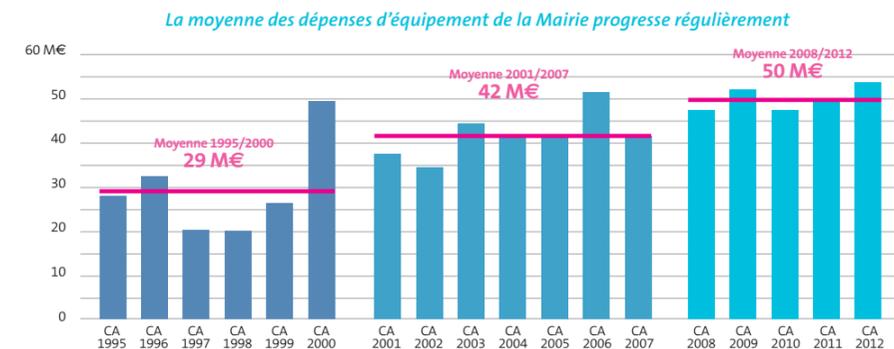
Recettes fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. 2012/2011	Evol. 2012/2008
Taxe d'habitation	134,4 M€	137,4 M€	139,8 M€	141,4 M€	146,1 M€	3,3%	8,7%
Taxe sur le foncier bâti	131 M€	136 M€	139 M€	143,5 M€	147,9 M€	3,1%	12,9%
Taxe sur le foncier non bâti	0,2 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0%	0%

Source : Direction des finances

Dans un contexte de stabilité des taux d'imposition, la progression des recettes fiscales est le résultat des projets et actions de la Mairie pour l'emploi et l'économie, l'aménagement de nouveaux quartiers de bureaux et d'habitat et la reconnaissance du potentiel de développement de la ville d'Orléans. Cette évolution positive démontre le **dynamisme du territoire Orléanais**.

Le choix d'investir pour l'avenir d'Orléans

Avec **54 millions d'euros financés sur l'exercice**, le programme d'investissement de l'année 2012, est **le plus élevé jamais réalisé à Orléans**.



Cette stratégie en faveur de l'investissement a pour objectifs de répondre aux besoins immédiats des Orléanais et de préparer la Ville aux enjeux d'un développement durable

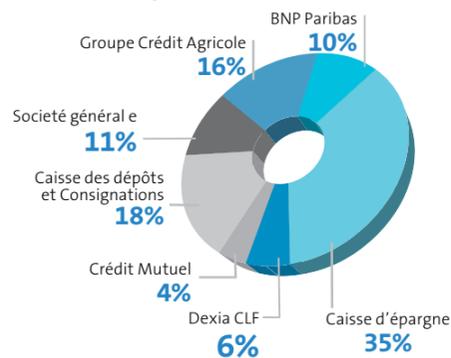
Cet investissement record, qui a concerné tous les secteurs d'intervention de la ville, a été financé à taux de fiscalité constants et avec une dette stable.

2013
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

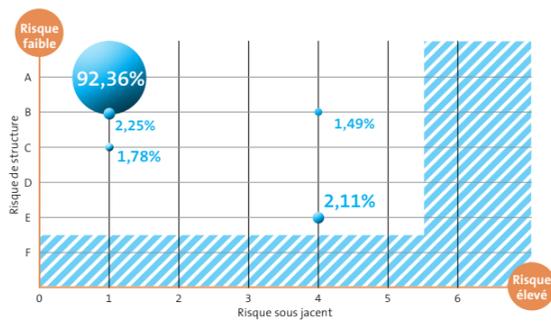
Une gestion budgétaire rigoureuse qui favorise l'autofinancement et l'investissement

Grands équilibres	2008	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut (Epargne Brute)	27,8 M€	24,7 M€	32,1 M€	29,3 M€	28,4 M€
Autofinancement net (Epargne Nette) (1)	16,3 M€	14,2 M€	20,8 M€	17,7 M€	17,2 M€
Recettes d'investissement : subventions, FCTVA, cessions (2)	16,6 M€	23,3 M€	15,4 M€	23,5 M€	19,3 M€
Capacité d'autofinancement élargie (3) = (1) + (2)	33 M€	38 M€	36 M€	41 M€	37 M€
Dépenses d'équipement : acquisitions, travaux (4)	47 M€	51 M€	48 M€	50 M€	54 M€
Financement par emprunt (5)	13 M€	12,5 M€	12 M€	10 M€	13,7 M€
Part des équipements financés par emprunt (5)/(4)	28%	24%	25%	20%	25%
Encours de dette au 31 décembre	97,4 M€	99,4 M€	100,1 M€	98,6 M€	101,0 M€
Dette par habitant	836 €/hab	855 €/hab	859 €/hab	846 €/hab	865 €/hab
Dette moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants	983 €/hab	1018 €/hab	1033 €/hab	1081 €/hab	NC

Une dette contractée auprès d'établissements financiers traditionnels



Une absence totale d'emprunt toxique



Taille de la bulle = % du capital resté dû

Zone emprunt hors charte GISSLER

L'autofinancement brut mesure le montant des recettes courantes du budget de la Ville qui, après paiement des charges de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, etc.) peut être affecté au financement des investissements. La capacité d'autofinancement élargie aux recettes d'investissement correspond à la totalité des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt.

Sur la période 2008 – 2012, dans un contexte économique et financier peu favorable, la Ville d'Orléans a réussi à autofinancer en moyenne 74% de ses dépenses d'équipement. Ce résultat repose essentiellement sur les efforts déployés au quotidien pour gérer au mieux les services municipaux, tout en développant les projets et les actions utiles aux Orléanais, avec une politique culturelle, sportive, éducative et sociale cohérente.

Un niveau d'endettement très faible

Depuis 2008, la gestion budgétaire de la Ville s'est traduite par un autofinancement élevé, permettant de financer un ambitieux programme de travaux et d'équipement, avec un endettement maîtrisé.

A fin 2012, la dette de la Ville d'Orléans représente 865 € par habitant, alors que le niveau moyen d'endettement des villes de même strate de population atteint 1 081 € par habitant (chiffres 2011 source DGCL).

Ce faible niveau d'endettement est constitué de prêts classiques, souscrits auprès d'établissements financiers traditionnels.

Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 92,36 % de l'encours de dette de la Ville est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

La stratégie financière choisie par la Mairie d'Orléans permet de garantir un service public de qualité et des investissements durables pour les générations futures.

RECOURS AU BOIS ÉNERGIE

- 6%

d'émissions de gaz à effet de serre

par an sur le territoire d'Orléans grâce à la première chaufferie biomasse = l'équivalent de 19 000 voitures

MOBILITES ALTERNATIVES

Vélo + progresse au rythme de

+ 20% d'utilisation

par an

Multiplication par 10 en 12 ans

du nombre de stationnements vélos.

Dans le même temps (2001 à 2012), la fréquentation des transports en commun est passée de 18,6 à

26,1 millions de voyageurs

SPORT

En 2012, une augmentation de

+ 20% du degré

d'engagement des clubs sportifs orléanais dans le développement durable

EDUCATION

95% des fins de parcours

de réussite éducative sont positives, un chiffre en augmentation de 14 points par rapport à 2011.

DIVERSITE

Un taux d'emploi de

7,9% de travailleurs handicapés

à la Mairie (objectif national : 6%)

NATURE EN VILLE

En 2012,

1 287 nouveaux arbres

ont été plantés à Orléans, pour 620 supprimés.

EAU

Les pertes sur le réseau d'eau potable d'Orléans ont baissé :

- 50% entre 2009 et 2012

La consommation d'eau potable a diminué de 18% (19% par habitant) entre 2001 et 2012

Sur l'espace public, en 4 ans la Mairie d'Orléans a divisé par 5 son utilisation de matière active phytosanitaire.

Nous remercions les différents services et les partenaires dont les données et contributions ont servi à l'élaboration du rapport.

Les indicateurs du présent rapport ont ainsi été évalués et appréciés dans le cadre d'un forum citoyen le 14 mai 2013. Ce forum a été labellisé dans le cadre du **débat national sur la transition énergétique**.

Résumé du tableau de bord de suivi	2010	2011	2012
Nombre d'indicateurs renseignés	29	29	29
point positif	13	16	19
Nombre d'indicateurs pour lesquels les résultats sont en progrès			
peut mieux faire	13	9	8
Nombre d'indicateurs pour lesquels les résultats sont stables			
point de vigilance	3	4	2
Nombre d'indicateurs avec un point de vigilance sur les évolutions constatées			

Chiffres
qui donnent
de l'espoir

**RECOURS AU
BOIS ÉNERGIE**

- 6%

**d'émissions de gaz
à effet de serre**

par an sur le territoire d'Orléans
grâce à la première
chaufferie biomasse =
l'équivalent de
19 000 voitures

**MOBILITES
ALTERNATIVES**

Vélo + progresse
au rythme de

+ 20%
d'utilisation

par an

**Multiplication
par 10 en 12 ans**

du nombre de
stationnements vélos.

Dans le même temps (2001 à 2012),
la fréquentation des transports
en commun est passée de 18,6 à

26,1
**millions de
voyageurs**

SPORT

En 2012, une
augmentation de

+ 20%
du degré

d'engagement
des clubs sportifs
orléanais dans le
développement
durable

EDUCATION

95 %
**des fins de
parcours**

de réussite éducative
sont positives,
un chiffre en
augmentation
de 14 points
par rapport à 2011.

DIVERSITE

Un taux d'emploi de

7,9%
**de travailleurs
handicapés**

à la Mairie (objectif
national : 6%)

NATURE EN VILLE

En 2012,

1 287
**nouveaux
arbres**

ont été plantés
à Orléans, pour
620 supprimés.

EAU

Les pertes sur le réseau
d'eau potable d'Orléans
ont baissé :

- 50%

entre 2009 et 2012

La consommation d'eau
potable a diminué de 18%
(19% par habitant) entre
2001 et 2012

Sur l'espace public,
en 4 ans la Mairie
d'Orléans a

**divisé par 5
son utilisation**

de matière active
phytosanitaire.

